



L'ALOUETTE

Bulletin d'informations communales
juin 1999 *N° 21*

Bonjour à tous,

La grande question a été : *Mais qui reprend la Crémaillère ?*

Certains d'entre vous me connaissaient, là ça répondait à la question, pour les autres ça devenait un grand mystère.

Qui est-elle ? D'où est-elle ? Comment est-elle ?

Beaucoup ont eu des informations plus ou moins exactes, alors permettez-moi de me présenter :

Je me prénomme Josiane et j'ai été dans le métier de la restauration pendant plusieurs années.

Nous avons acheté il y a deux ans et demi la ferme où demeuraient Monsieur et Madame BRAGIER.

Nous sommes « *les Parisiens de Beaucel* »

Comme je l'ai déjà dit j'ai eu le coup de cœur pour Saint-Ganton et je suis ravie d'avoir été sélectionnée, ce qui me permet par cette activité de retrouver des souvenirs d'enfance en vivant au quotidien la vie à la campagne auprès des Saint-Gantonnois

Je tiens à remercier tous ceux qui sont passés au dépôt de pain ou à La Crémaillère, pour leur gentillesse.

La Bistrotière de Saint-Ganton

Josiane

LE MOT DU MAIRE

Voici le 1er semestre 1999 qui s'achève, ce qui nous permet de faire le point sur notre commune :

Le dossier de l'agrandissement de la salle des fêtes est pratiquement bouclé, puisque le permis de construire est demandé et l'appel d'offres est lancé. Les demandes de subventions officielles ainsi que le plan de financement sont en cours. S'il n'y a pas d'obstacle à intervenir au niveau administratif, les travaux devraient commencer en octobre, pour se terminer à la fin du printemps 2 000. Nous ferons tout pour minimiser le temps de fermeture de la salle actuelle pendant la phase des travaux, mais sécurité oblige ! Je compte donc sur votre compréhension.

Notre café restaurant dépôt de pain vient de connaître un nouveau locataire. Soyez rassurés, ce changement n'est pas dû à un chiffre d'affaire inaccessible. L'affaire est viable, le nombre et la valeur des candidats s'étant présentés nous l'ont démontré. Le potentiel client est toujours là, il existe, il attend...! C'est Josianne VINCELLE de Beaucel, ST Gantonnoise depuis 2 ans et demi qui a été choisie par la commission. Sa compréhension, sa volonté et son courage permettront de dynamiser ce commerce. Son accueil chaleureux et ses compétences créeront dans ce local un lieu convivial et une restauration appréciée. Souhaitons-lui bonne chance....

Fin de l'été, la décharge de la Vionnais sera fermée définitivement. Les St Gantonnois devront aller déposer leurs ordures aux déchetteries de Pipriac ou Guipry. AUCUN objet ne sera toléré à l'exception des objets inertes (pierre, terre). Un arrêté va être pris.

Pour améliorer les conditions de scolarité des enfants choisissant le lycée de Bain de Bretagne, une modification d'appartenance de la carte scolaire est en cours auprès du Recteur d'Académie, ainsi qu'une demande de transport auprès du Conseil Général. Les réponses favorables semblent difficiles à obtenir, mais le maximum sera fait pour défendre le dossier.

Les associations nous démontrent toujours l'animation de notre commune, qu'elles en soient remerciées :

- * l'APAR à la bibliothèque, le théâtre...,
- * l' Eternelle jeunesse avec sa rencontre mensuelle, les sorties organisées, l'ambiance locale qu'elle a su créer,
- * la section football, en se maintenant en 2ème division,
- * la section tennis qui annonce de nouvelles activités (vélo),
- * le comité des fêtes qui avec le concours de belote, le concours de pêche a encore offert un spectacle de qualité et des jouets à la soixantaine d'enfants de moins de 12 ans à l'occasion de Noël,
- * la gym féminine qui s'entraîne aux Rollers !

Je souhaite que l'aménagement de notre salle polyvalente facilitera la vie de nos associations et leur permettra également de créer de nouvelles initiatives.

Félicitations à toutes et tous et bonnes vacances d'été .

Votre Maire,

B. GEFFLOT

ETAT CIVIL

DECES

le 1er mai 1999 :
Emile JAN, 76 ans,
domicilié "La Roche"

le 3 juin 1999
Yannick GUERIN, 43 ans,
domicilié à LANGON

MARIAGES

le 22 mai 1999
Tony SENTIS et Solange JINVRESSE

NOUVEAUX RESIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :

- * Mme Marie-Louise GICQUEL "Brubet",
- * Mr et Mme LECLUSE Roger "La Roche",
- * Mr BRIAND Emmanuel et Melle MONNIER Muriel "la belle alouette",
- * Mr LAURENT Pierre "Beaucel",
- * Mr COUSIN Jean-Yves et Mme ARTHUR Martine "Beaucel".

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est obligatoire.

Les jeunes filles et jeunes gens sont tenus de se faire recenser entre la date où ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du mois suivant et non plus comme par le passé le mois qui suivait le trimestre de leur 17ème anniversaire.

PERMANENCES

 de l'Assistante Sociale

L'assistante sociale Mme BURBAN-ALIX assure sa permanence à la mairie le 3è lundi de chaque mois de 10 h à 11 h.

 du Conseiller Général

Monsieur Alain-François LESACHER, Conseiller Général du Canton de Pipriac, assurera une permanence en Mairie le lundi 5 juillet 1999 à 11 heures.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les jeunes qui ont eu 18 ans en 1999 et les nouveaux résidents qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales peuvent venir en mairie entre le 1er septembre et le 31 décembre 1999 muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDEES

depuis le 5 janvier 1999

<i>Demandeur</i>	<i>Adresse</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
MARCHAND Jean Brubet		Brubet	Modification de façade	5/01/99
GUERIN	Bernard	La Belle Alouette	Changement de menuiseries bois par PVC	19/03/99
De VINCENS de CAUSANS AGMAR	8, parc bérangère ST CLOUD	les bourdains	pose de 4 chassis de toit	29/5/99

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

depuis le 20 janvier 1999

<i>Demandeur</i>	<i>Adresse</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
GEFFLOT Pierre	La Tremblais	La Tremblais	Reconstruction d'un bâtiment après sinistre	20/01/99
RICHARD Pascal	Brubet	Brubet	Rénovation habitation	25/05/99
BOUVIER Michel	les écoles	les écoles	extension d'habitation	17/06/99
FOURAGE Gaëtan LASNIER Viviane	le rocher	le rocher	garage + remise rénovation d'un habitation	23/06/99



RESULTATS DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 13 JUIN 1999

INSCRITS : 325 VOTANTS : 145

EXPRIMES : 142

Liste	Exprimés
liste LARROUTOUROU (combat pour l'emploi)	2
liste MEGRET (européens d'accord, français d'abord, MEGRET l'avenir)	0
liste MIGUET (moins d'impôts maintenant)	2
liste HOLLANDE (contruisons notre Europe)	21
liste COTTEN (liste politique de vie pour l'Europe)	0
liste ALLENBACH (vive le fédéralisme)	0
liste CHANUT-SAPIN (parti humaniste)	0
liste BAYROU (avec l'Europe prenons une France d'avance)	8
liste WAECHTER (l'écologie, le choix de la vie)	3
liste GUERRIN (ligue nationaliste)	0
liste LE PEN (front national)	7
liste SARKOZY (union pour l'Europe, opposition unie avec le RPR et démocratie libérale)	57
liste HUE (bouge l'europe, liste conduite par Robert HUE)	3
liste FRAPPE (parti de la loi naturelle)	1
liste SAINT JOSSE (chasse, pêche, nature et traditions)	17
liste LAGUILLER (lutte ouvrière et LCR)	3
liste JOS (97.2 MI OUI MI MWEN)	0
liste PASQUA (rassemblement pour la France et l'indépendance de l'Europe)	8
liste MAUDRUX (liste vivant énergie France)	0
liste COHN-BENDIT (l'écologie, les verts, D. COHN-BENDIT et D. VOYNET	10

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Les membres de l'Association Foncière de Remembrement de Saint-Ganton se sont réunis le 10 mars 1999 pour délibérer sur le vote du compte administratif 1998 et du budget primitif 1999.

Ces derniers ont voté le compte administratif pour l'exercice 1998 à l'unanimité :

Section de fonctionnement :

Dépenses	28 156,90 F
Recettes	96 652,22 F

Section d'investissement

Recettes	5 365,00 F
----------	------------

Excédent global de clôture 68 493,27 F

Ensuite, il a été procédé au vote du budget primitif 1999 qui s'équilibre à 96 505,37 F en dépenses et en recettes en Section de Fonctionnement et 5 365,00 F en Section d'Investissement. La Commission, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget primitif 1999 ainsi énoncé.

QU'EST-CE QUE LE PAYS DE REDON ET VILAINE ?

Du fait de sa complexité administrative, à cheval sur trois départements (Morbihan, Ille-et-Vilaine & Loire-Atlantique, le Pays de Redon et Vilaine fait l'objet depuis de nombreuses années d'expérimentations administratives (délivrance de cartes grises pour les trois départements à la sous-préfecture de Redon) et de la mobilisation de ses acteurs pour la mise en œuvre de projets de développement.

Suite à la loi « Pasqua » du 4 février 1995 sur l'aménagement du territoire, le Pays de Redon et Vilaine a été reconnu Pays-Test. Cette démarche a permis l'élaboration du projet commun de développement global qui se déclinait en 72 actions pour le Pays.

Les deux années à venir seront des années de transition avec la négociation des contrats de plan Etat-Région, la réforme des fonds structurels européens, la mise en application de la loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire (LOADT) dite loi « Voynet ». C'est cette dernière qui conditionne l'avenir du Pays de Redon et Vilaine en tant qu'organe de réflexion et de développement.

Depuis le mois d'avril, élus, associatifs et socioprofessionnels se réunissent pour élaborer le projet de pays. Sept grands thèmes ont été étudiés : grands équipements / culture, sport, loisirs, jeunesse / tourisme, environnement / agriculture / industrie, commerce, artisanat / formation, insertion / santé, social, habitat.

Une fois les priorités définies pour chacune de ces commissions, un document global sera rédigé et soumis aux deux régions (Bretagne et Pays de Loire) pour validation en début d'année 2000. Grâce à cette contractualisation, les actions choisies bénéficieront de financements au titre du contrat de plan Etat-Région (volet régional) pour les grands projets à l'échelle de la Région, ou au titre du contrat de pays (volet territorial du contrat de plan Etat-Région) pour les projets locaux.

Afin de mener à bien cette mission, le Pays s'est organisé autour de deux organes :

☛ Le conseil d'orientation : composé d'élus (Présidents des structures intercommunales, conseillers régionaux, conseillers généraux), d'associations (CBE, observatoire socio-économique, Pays d'accueil touristiques) et de socioprofessionnels (chambres consulaires, IAV).

☛ L'assemblée de Pays : composée d'élus (Présidents des structures intercommunales, conseillers régionaux, conseillers généraux + maires), d'associations, de socioprofessionnels et des co-animateurs des commissions du Pays-Test.

C'est madame ANNEE, conseiller général du canton d'Allaire et vice-présidente du conseil général Morbihan qui préside le conseil d'orientation. Depuis le mois d'avril, un chargé de mission est arrivé pour coordonner les différents travaux et rédiger le projet de pays. Vous pouvez le contacter pour de plus amples renseignements au conseil d'orientation Pays de Redon et Vilaine.

Pays de Redon et Vilaine
1, quai Amiral de la Grandière
B.P. 157
35605 REDON cedex
☎ / fax : 02 99 70 38 49



Informateur aux Personnes Agées
du Conseil Général d'Ille et Vilaine

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Mme JOSSE
CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE
9, rue de la gare BP 226
35606 - REDON CEDEX
Tél : 02.99.71.13.37

(Suite)

4 - LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

=====

Quel sont les buts de ces services

- Ils évitent un séjour à l'hôpital lors de la phase aiguë d'une maladie
- ils facilitent le retour à domicile et diminuent la durée d'hospitalisation,
- ils préviennent ou retardent la dégradation de l'état de santé en assurant une hygiène quotidienne et un réconfort moral,
- Ils retardent l'entrée en maison de retraite : pour cela, la participation d'autres acteurs du maintien à domicile est souhaitable :

☐ la famille

☐ les services d'aide à domicile

Pensez à votre retraite au moins un an à l'avance.

Qui intervient dans le maintien à domicile

l'infirmière coordinatrice

Elle effectue les démarches à domicile. Elle évalue vos besoins et organise les interventions des aides-soignantes à votre domicile.

Elle sert de relais entre l'hôpital et votre famille. Elle organise la sortie de l'hôpital en étroite collaboration avec les services de l'établissement.

les infirmier(e)s libéraux (ales)

Si votre état nécessite des soins infirmiers, vous gardez le libre choix de votre infirmier(e). Celui-ci intervient en accord avec l'équipe du service. Il est rémunéré pour ses soins par le service de soins à domicile.

Les aides-soignantes

Elles assurent les soins d'hygiène générale et vous aident dans certains actes de la vie courante.

Comment obtenir cette aide ?

Votre médecin traitant établit une prescription médicale qui est transmise au service de soins.

Qui paie ?

Les prises en charge du service de soins à domicile sont assurées à 100 % par le régime d'assurance maladie dont vous dépendez. Elles couvrent les soins des aides-soignantes, des infirmières libérales et les soins de pédicure.

5 - LA TELE-ALARME

=====

La télé-alarme est un moyen de vous sécuriser et de rester en lien avec l'extérieur 24h sur 24h, 365 jours sur 365 jours par an. Elle permet d'alerter et de déclencher les secours en cas de chute, maladie ou risque d'agression.

Le Conseil Général participe au financement de la centrale d'appel CUSTOS qui assure le fonctionnement du dispositif de télé-alarme public en Ille et Vilaine.

Où s'adresser

Centrale de télé-alarme CUSTOS - 146 D route de Lorient - 35000 RENNES
Tél : 02.99.54.48.48.

Relais CUSTOS pour le canton de Pipriac
Monsieur LEVESQUE - ADMR Pipriac Tél : 02.99.34.31.71

coût au 01/11/98
Installation : 300 F
Abonnement mensuel : 140 F

6 - PORTAGE DE REPAS

=====

Un repas complet et chaud peut vous être apporté à domicile tous les jours sauf le dimanche et jours fériés.

Coût : 37 F le repas

Où s'adresser

Maison de retraite de Ker Joseph - 35550 PIPRIAC - Tél 02.99.34.45.34

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 janvier 1999 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le vingt huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 22 janvier 1999

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, Mrs F. THIBAUT, J-C. PITAUT, E. LE BARH, G. VALENTIN, P. RICHARD

Excusée : Mme M-T. DANIEL

Secrétaire : Mr F. THIBAUT

Ordre du jour :

- * *Choix d'un Architecte pour la Salle Polyvalente,*
- * *Choix de l'Entreprise pour Travaux busage la Roche,*
- * *Questions Diverses,*

1 - Choix d'un architecte pour la salle polyvalente

Il est envisagé des travaux de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment existant au lieu-dit "La Belle Alouette" en vue d'y établir une salle polyvalente, d'une capacité de 150 personnes, pour un coût total de 1 500 000 F HT. Après consultation de quatre architectes pour une proposition de mission concernant les travaux à réaliser dans le cadre du réaménagement de la salle des fêtes située dans les locaux de l'ancienne mairie-école publique au lieu-dit "La Belle Alouette" à Saint-Ganton, à savoir :

- * Mrs Jacques PHILOUZE et GLO, Architectes, 7 rue Hennau, 35160 MONTFORT S/MEU,
- * Mr Joël BEAUPERIN, Architecte, 74 rue Notre Dame, 35600 REDON,
- * Mr TURQUETY Joël, Architecte, 27 rue Nationale, 35380 PLELAN LE GRAND,
- * et Mr Bernard MONNIER, Architecte, Tournebride, 35600 SAINTE MARIE,

Mr le Maire propose de retenir Mr Jacques PHILOUZE et Mr GLO, architectes, 7 rue Hennau, 35160 MONTFORT SUR MEU pour un montant de 127 500 F HT soit 153 765 TTC pour la maîtrise d'oeuvre de l'aménagement de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à Mr Jacques PHILOUZE et Mr GLO, architectes, 7 rue Hennau, 35160 MONTFORT SUR MEU la maîtrise d'oeuvre de l'aménagement de la salle des fêtes de "La Belle Alouette" pour un montant de 127 500 F HT soit 153 765 TTC du fait de leur bonne connaissance du projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

2 - Choix d'une entreprise pour le busage d'eaux pluviales au lieu-dit "La Roche"

Il est envisagé des travaux de busage d'eaux pluviales au lieu-dit "La Roche". Après consultation de deux entreprises, à savoir : Luc ERRARD, Travaux Publics - Les Emailleries - 35550 PIPRIAC et l'entreprise BASSIN, Le Feugeff - 35660 BRAIN SUR VILAINE, Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de retenir le devis de Mr Luc ERRARD Les Emailleries à Pipriac qui se décompose de la façon suivante :

- | | |
|--------------------------------------|----------------|
| * Location pelle à pneu | 300,00 F/heure |
| * Camion 6/4 | 250,00 F/heure |
| * Constat par huissier avant travaux | 1 200,00 F HT |
| * Brise roche | 650,00 F/heure |
| plus transfert | 950,00 F HT |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à Mr Luc ERRARD les travaux de busage d'eaux pluviales au lieu-dit "La Roche" selon les tarifs ci-dessus énoncés et d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

*** Compte rendu de la commission Voirie**

Mr René BOUREL fait part de la demande de devis pour la signalisation des villages d'un plan communal. Mr le Maire donne la priorité à la signalisation des carrefours. Une demande de subvention sera adressée aux services du Conseil Général.

Cette question sera revue en Commission Voirie.

3 - Questions diverses

*** Virement de crédits - Exercice 1998**

Mr le Maire expose aux membres du conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 1998 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits ci-après :

C/ 6411 Personnel titulaire - 10 000,00 F

C/ 6451 Cotisations à l'URSSAF - 9 000,00 F

C/ 6453 Cotisations aux caisses de retraite - 12 000,00 F

C/65734 Communes + 31 000,00 F

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

*** Recensement de la population**

Mr le Maire fait part des candidatures reçues en Mairie pour le poste d'agent recenseur. Après étude des lettres de motivation ainsi que des C.V., Mr le Maire propose de retenir Mlle Laëtitia BOUREL domiciliée au lieu-dit "La Thébaudais". Cette dernière sera invitée à passer en Mairie retirer la documentation nécessaire pour effectuer les opérations du recensement. Elle sera tenue d'assister aux deux séances de formation préalables aux opérations sur le terrain. La première séance aura lieu le jeudi 18 février 1999 de 8 h 30 à 12 h 30 au Collège Rural à Pipriac.

Une réponse sera faite aux candidats non retenus.

*** Carte scolaire pour les élèves du Lycée de Bain de Bretagne**

Mr le Maire fait part de la demande des Parents d'Elèves du Lycée Public de Bain de Bretagne d'une carte scolaire. Après discussion, Mr le Maire charge Mme TIGER de contacter le Conseil Général pour organiser une réunion d'information avec les intéressés par le Lycée de Bain de Bretagne après quoi, cette question sera revue en réunion de conseil municipal.

*** Permis de construire Mr Michel BOUVIER**

Mr le Maire indique que la commission Bâtiments Communaux s'est réunie pour l'étude du permis de construire Michel BOUVIER relatif à la construction d'un poulailler au "Le Bourg". Celle-ci a émis un avis défavorable compte tenu de l'emplacement du projet et par conséquent demande à Mr BOUVIER d'étudier son déplacement.

*** Cérémonie des vœux**

Il est évoqué l'idée d'inviter les nouveaux arrivants à la prochaine cérémonie des vœux, voire toute la population.

*** Démission du 3ème Adjoint**

Mme Patricia LAURENT, 3^e Adjoint demande sa démission. Elle ne peut plus assurer sa charge d'adjointe pour des raisons personnelles et professionnelles, mais reste conseillère.

*** Info Commission Sentiers**

Les 40 panneaux de signalisation vont arriver prochainement et être posés pour la randonnée qui aura lieu le samedi 17 avril prochain par l'association de l'Aff à la Vilaine.

* Mr VALENTIN fait part qu'il ne faisait pas partie des élus comme indiqué dans l'article paru dans le bulletin de décembre 1998 relatif à la démission de Mr Y. CALOT suite au désaccord sur l'article de l'environnement. Il rajoute qu'aucune information sur la plainte de trois agriculteurs contre les sangliers n'est parue.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 mars 1999 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le onze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 5 mars 1999

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs F. THIBAUT, J-C. PITAUT, E. LE BARH, P. RICHARD

Excusé : Mr G. VALENTIN

Secrétaire : Mr P. RICHARD

Ordre du jour :

- * *Délibération pour étude de zonage,*
- * *Désignation d'un suppléant au Syndicat des Eaux,*
- * *Compte rendu commission Voirie,*
- * *Avis pour autorisation d'agrandir un élevage de vaches laitières*
(GAEC MASSIOT MAILLET Langon),
- * *Préparation du Budget Primitif 1999,*
- * *Questions diverses.*

1 - Délibération pour étude de zonage

Toutes les communes ont désormais l'obligation de définir en particulier les zones qui, sur leur territoire communal, relèvent du traitement collectif des eaux usées et celles qui relèvent de l'assainissement autonome. Cette étude se réalise sur 5 à 6 mois. Le coût varie de 70 000 F à 80 000 F (y compris les services de la DDAF pour la maîtrise d'oeuvre) subventionnée à hauteur de 85 % (Agence de l'eau : 50 %, Conseil Général : 5 % et Conseil Régional : 30 %). Une consultation est faite auprès de bureaux d'études sur les bases d'un cahier des charges (possibilité d'être établi par la DDAF). Afin de réaliser l'étude de zonage d'assainissement, il est nécessaire d'établir une liste des villages. Une discussion s'instaure. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les villages sur l'ensemble de la commune de Saint-Ganton. Monsieur le Maire propose de confier la mission de maîtrise d'assistance technique à la DDAF pour un forfait de rémunération fixé à 7 175,00 F HT soit 8 653,05 F TTC. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier la mission d'assistance technique à la DDAF de Rennes.

2 - Désignation d'un suppléant au Syndicat des Eaux

Cette question sera revue à la prochaine réunion de conseil municipal.

3 - Compte rendu de la commission Voirie

L'adjoint chargé à la voirie présente le compte rendu de la commission Voirie :

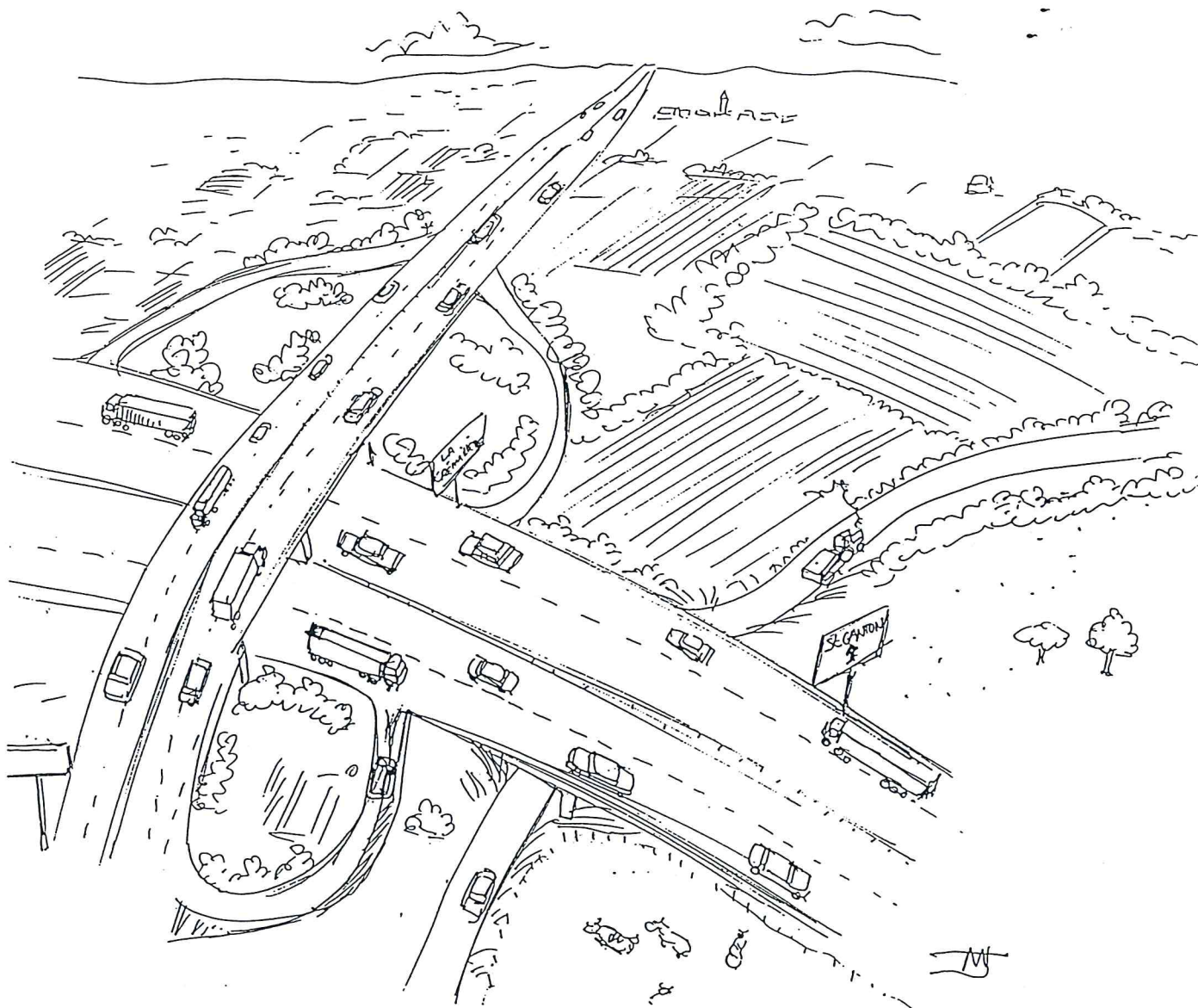
- * Pourquoi le curage de fossé n'a pas été terminé au village de Beaucel ?
- Curage de fossés prévus pour 1999 :
 - * ceinture derrière les maisons Massiot-Guérif à Gominé,
 - * route du Jarillé CD77 VC n° 9,
 - * Remdon : côté gauche maison Porcher,
 - * Le Rocher à rejoindre Tramenot,
 - * Route de Tremblay à Brubet.
- Modernisation 1999 :
 - * Route de La Gaulière à la Touraudais,
 - * Servitude milieu du village de Brubet,
 - * Tramenot Pont de l'allongement,
 - * La Route de Sous les Héliers,

* Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes du Canton de Pipriac

Mr le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une délibération du conseil de la communauté de communes du canton de Pipriac portant modification de la seconde partie de l'article 2 de ses statuts, intitulée "les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté".

Ensuite, il invite le conseil municipal à se prononcer sur cette affaire conformément aux dispositions de l'article L 5214-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications statutaires adoptées le 16 février 1999 par le conseil de la communauté de communes du canton de Pipriac.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 mars 1999 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le vingt six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 19 mars 1999

Présents : Mr B. GEFFLOT, Mmes T. TIGER, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, E. LE BARH, P. RICHARD

Excusés : Mme P. LAURENT, Mrs G. VALENTIN, R. BOUREL

Procuration : Mr R. BOUREL a donné procuration à Mme M-J. TEMPLE

Secrétaire : Mr F. THIBAUT

Ordre du jour : * *Présentation et vote du Compte Administratif 1998,*
 * *Présentation et vote du Budget Primitif 1999,*
 * *Questions Diverses.*

1 - Présentation et vote du Compte Administratif 1998

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain COULON, Percepteur et Receveur Municipal, pour la lecture du Compte Administratif 1998 de la Commune, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	842 372,65 F
Recettes	1 337 868,19 F
Excédent de fonctionnement	495 495,54 F

Section d'Investissement :

Dépenses	865 634,31 F
Recettes	654 356,67 F
Déficit d'investissement	211 277,64 F
Excédent global de clôture	284 217,90 F

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Compte Administratif 1998 de la Commune ainsi présenté ainsi que le Compte de Gestion correspondant.

*Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 1998 du budget général de la commune

Mr le Maire invite le conseil municipal à décider de l'affectation du résultat 1998.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 1998 s'élevant à 1 081 765,96 F de la manière suivante :

- * 487 333,67 F compte 1068 en financement des charges d'investissement,
- * 594 432,29 F compte 110 en financement des charges d'exploitation.

Le report à nouveau au Budget Primitif 1999 s'établit comme suit à la section d'exploitation :

- * Excédent reporté compte 002 : 594 432,29 F.

2 - Présentation et vote du Budget Primitif 1999

Mr le Maire donne la parole à Mr Alain COULON, Percepteur de PIPRIAC, Receveur Municipal, pour la présentation du Budget Primitif 1999, qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement :

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 1 736 088,29 F

Section d'Investissement :

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 3 578 035,75 F

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 1999 ainsi énoncé au niveau du Chapitre tant pour la Section de Fonctionnement que pour la Section d'Investissement.

3 - Questions diverses

* Rémunération des agents recenseurs et attribution d'indemnités kilométriques

Après avoir pris connaissance des instructions du Ministre de l'Intérieur données aux Maires pour le déroulement du recensement général de la population en 1999, notamment celles qui concernent la rémunération des agents recenseurs, le Conseil Municipal, après délibération, décide d'attribuer les rémunérations suivantes à la personne nommée par arrêté du Maire en date du 30 janvier 1999 visé des services de la Sous-Préfecture, le 5 février 1999 pour effectuer les opérations de recensement :

* bulletin individuel n° 2	5,40 F
* bulletin "étudiant" n° 2 bis	2,70 F
* feuille de logement	2,70 F
* dossier d'immeuble collectif	2,70 F
* bordereau de district	27,00 F
* relevé d'immeubles	106,00 F
* séance de formation	106,00 F
* bulletin individuel enquête famille	11,00 F

En outre, il considère qu'en raison de la superficie de la commune, l'agent recenseur devra parcourir de nombreux kilomètres avec son véhicule personnel. Aussi, il décide d'allouer à l'agent recenseur les indemnités kilométriques fixées à cet effet par le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 et par les arrêtés ministériels du 15 novembre 1993.

Les dépenses relatives à la rémunération et aux charges URSSAF seront imputées respectivement aux articles 6413 et 6451 du budget de l'exercice 1999. Quant à celles se rapportant aux frais de déplacement, elles seront imputées à l'article 6251 "Voyages et déplacements".

* Election du 3^e Adjoint au Maire

Cette question sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion municipale.

* Demande de subvention Mission Locale

Mr le Maire fait part du courrier reçu de Mr le Président de la Mission Locale des Pays de Redon et de Vilaine sollicitant une participation financière pour les frais de fonctionnement et le financement des actions menées par son association. Il est demandé une contribution de 4 F par habitant soit 1 540 F. Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser une subvention de 4 F par habitant soit la somme de 1 540 F à l'Association Mission Locale des Pays de Redon et de Vilaine. Ce crédit est inscrit au C/6574 "Subventions de fonctionnement aux associations" du Budget Primitif 1999 de la commune.

* Café-restaurant-débit de boissons-dépôt de pain "La Crémaillère"

Suite à l'entretien entre Mr le Maire et les gérants du café et à l'arrêt du PMU, Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que les gérants cessent leur activité au plus tard le 20 juin prochain. Il est rappelé qu'en fonction des possibilités de reprise du nouveau candidat, les gérants acceptent de partir, avec 8 jours de préavis. Dès confirmation par écrit de la rupture du bail, un appel à candidature va être lancé. Le conseil municipal, après discussion, charge la commission de recrutement (inchangée) de mener à bien cette affaire.

* Ceinture route de la Houle.

Le conseil municipal demande un devis pour tous ces travaux.

- Signalisation des carrefours dangereux :

* Croix Rouge, les Ecoles, Tramenot, la Croix Téguel, Haut de Brubet, Beaucel (milieu du village). Tous ces points dangereux rejoignent une départementale.

- Voir pour la remise en état des bandes blanches, routes de la Belle Alouette et de la Mairie.

Pour la signalisation des carrefours dangereux et la remise en état des bandes blanches, des devis seront demandés.

4 - Enquête publique : extension d'un élevage de vaches laitières et génisses à LANGON au GAEC MASSIOT MAILLET

Mr le Maire fait part de la demande présentée par le GAEC MAILLET-MASSIOT, en vue d'obtenir l'autorisation d'agrandir une stabulation vaches laitières et génisses d'un effectif total de 30 génisses au lieu-dit "La Suénay du Bot", 90 vaches laitières au lieu-dit "La Bosuais" et 62 génisses au lieu-dit "La Hainlée" à Langon (n°2101 de la nomenclature des Installations Classées). Une enquête publique d'une durée d'un mois du 1er février 1999 au 4 mars 1999 a lieu sur le dossier précité. La commune de Saint-Ganton, commune limitrophe du projet, est sollicitée pour avis. Les membres du Conseil Municipal procèdent à un vote à bulletin secret. Le résultat du vote est le suivant : 10 pour.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, pour la demande présentée par le GAEC MAILLET-MASSIOT, en vue d'obtenir l'autorisation d'agrandir une stabulation vaches laitières et génisses d'un effectif total de 30 génisses au lieu-dit "La Suénay du Bot", 90 vaches laitières au lieu-dit "La Bosuais" et 62 génisses au lieu-dit "La Hainlée" à Langon (n°2101 de la nomenclature des Installations Classées).

5 - Préparation du Budget Primitif 1999

Mr le Maire fait part des projets d'investissements à savoir : la salle polyvalente, l'étude de zonage, la modernisation de la voirie.

En ce qui concerne le taux des quatre taxes directes locales, le conseil municipal décide de reconduire les mêmes taux pour l'année 1999 à savoir :

Taxe d'habitation : 10,10 %, Foncier Bâti : 7,11 %, Foncier Non Bâti : 21,69 %, Taxe Professionnelle : 11,07 %.

6 - Questions diverses

* Carte scolaire pour les élèves du Lycée de Bain de Bretagne

Suite aux entretiens avec Mr LESACHER, conseiller général et l'Inspecteur d'Académie, une réunion aura lieu prochainement avec les parents d'élèves.

* Permis de construire Mr Michel BOUVIER

Suite à modification de l'emplacement initial du projet de construction d'un poulailler avec servitude différente, refus de la commission "Permis de construire", entretien avec Mr le Maire, Mr Michel BOUVIER décide d'annuler son projet.

* Dépôt d'ordures sauvage

Mr le Maire fait part de la découverte d'un dépôt d'ordures sauvage VC n° 6 Gominé - Route des Héliers. A l'ouverture des sacs, l'identité de l'auteur de cet acte a été vérifié. Un courrier va être adressé à l'intéressé en lui notifiant qu'il revienne chercher ces sacs et que cette lettre soit un avertissement. Une copie sera transmise aux services de la gendarmerie de Pipriac et au Maire de la commune concernée à savoir Langon.

3 - Fixation des taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 1999, les taux d'imposition suivants :

	ANNEE 1998 (pour mémoire)	ANNEE 1999
* Taxe d'habitation	10,10 %	10,10 %
* Foncier bâti	7,11 %	7,11 %
* Foncier non bâti	21,69 %	21,69 %
* Taxe professionnelle	11,07 %	11,07 %

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 avril 1999 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le dix neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 13 avril 1999

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, P. LAURENT, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, E. LE BARH, P. RICHARD, G. VALENTIN

Excusés

Secrétaire : Mme M.J. TEMPLE

Ordre du jour :

- * Carte scolaire pour les élèves du lycée de Bain de Bretagne,
- * Information sur les candidatures pour le commerce,
- * Election du 3ème adjoint,
- * Amendes de police : Aménagement piétonnier, centre bourg,
- * Questions diverses..

1 - Carte scolaire pour les élèves du lycée de Bain de Bretagne

Mr le Maire rappelle les différentes démarches effectuées pour la demande d'appartenance de la carte scolaire au Lycée de Bain de Bretagne. Actuellement, les enfants désirant fréquenter le lycée Jean Brito de Bain de Bretagne sont acceptés par dérogation, mais ne peuvent bénéficier sur la commune de Saint-Ganton d'un ramassage scolaire. Devant ce fait, quelques parents ont demandé l'appartenance de la commune à la carte scolaire de Bain de Bretagne afin de bénéficier de ce ramassage scolaire. Une discussion s'instaure.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité : de demander l'adhésion de Saint-Ganton à la carte scolaire de Bain de Bretagne auprès de l'Inspection d'Académie ; de voir auprès des services du Conseil Général pour mettre en place, dès à présent, le ramassage scolaire pour les enfants ayant une dérogation en attente de l'appartenance de la carte scolaire au Lycée de Bain de Bretagne ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette affaire.

2 - Information sur les candidatures pour le commerce

Mr le Maire informe l'assemblée des candidatures écrites reçues en Mairie pour le café-restaurant-débit de boissons-dépôt de pain. Ces dernières ont été examinées par la commission chargée de ce dossier le 19 avril 1999 à 18 heures. Trois candidatures ont été retenues. La commission se réunira le 26 avril prochain pour s'entretenir avec ceux-ci et choisir le nouveau gérant.

3 - Amendes de police : Aménagement piétonnier, centre bourg

Par circulaire du 31 décembre 1998, Mr le Ministre de l'Intérieur a fixé à 1 097 345 F la dotation 1998 relative aux recettes des amendes de police revenant aux communes de moins de 10 000 habitants du département d'Ille et Vilaine. Au cours de sa réunion du 22 février 1999, la commission permanente du Conseil Général a arrêté la liste des communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant. Mr le Maire fait part que la commune de Saint-Ganton a été retenue pour la réalisation des travaux suivants : Aménagement piétonnier - centre bourg pour une somme de 21 840 F. Mr le Maire invite le conseil municipal, pour que l'octroi de cette subvention soit définitif, à délibérer sur la somme proposée ainsi que sur l'engagement de faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la somme de 21 840 F pour les travaux d'aménagement piétonnier - centre bourg, charge Mr le Maire de faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais et l'autorise à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

4 - Questions diverses

* Enquête publique préalable au classement dans la voirie communale de chemins ruraux, de tronçons de routes départementales déclassées et de voies urbaines non classées

Mr le Maire soumet au conseil municipal le dossier établi par les services de la Direction Départementale de l'Équipement concernant le projet de classement dans la voirie communale de chemins ruraux, de tronçons de routes départementales déclassées et de voies urbaines non classées puis il l'invite à se prononcer sur cette opération. Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve le dossier présenté et la mise à l'enquête publique ; décide que l'enquête publique se déroulera pendant 15 jours consécutifs soit du lundi 10 mai au mercredi 26 mai 1999 inclus, afin que toute personne puisse consulter le dossier au secrétariat de la mairie de 9 h à 12 h du lundi au samedi et consigner éventuellement ses observations sur le registre ; sollicite l'avis du conseil municipal de la commune de Pipriac, copropriétaire de certains tronçons de voies ; désigne Monsieur PITAUT Jean-Claude en qualité de Commissaire Enquêteur ; et autorise Mr le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette procédure. Le dernier jour de l'enquête, soit le mercredi 26 mai 1999, de 9 heures à 12 heures, le Commissaire Enquêteur recevra, en personne, les observations des intéressés à la Mairie.

5 - Election du 3è Adjoint au Maire

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la décision de Mme Patricia LAURENT de se démettre de ses fonctions de 3ème Adjoint au Maire et de conserver son mandat de conseillère municipale. Il ajoute que cette démission a été acceptée par Mr le Sous-Préfet de Redon et que, conformément aux dispositions de l'article L.2122.15 du code général des collectivités territoriales, cette décision a pris effet à compter du 12 mars 1999. Après avoir adressé ses remerciements à Mme Patricia LAURENT pour la collaboration qu'elle a bien voulu apporter à l'administration durant l'exercice de son mandat, Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal d'élire un conseiller au poste vacant de 3ème Adjoint. Après avoir donné lecture de l'article 2122-7 du code des communes, Mr le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du 3ème Adjoint à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

* nombre de bulletins , 11

A déduire :

* bulletins blancs	1
--------------------	---

Reste pour les suffrages exprimés 10

Majorité absolue	6
------------------	---

Mr LE BARH Eugène 6

Mr RICHARD Pascal . 1

Mr THIBAUT Francis 1

Mr VALENTIN Gérard 1

Mme DANIEL Marie-Thérèse 1

Mr LE BARH Eugène, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 3ème Adjoint au Maire. Il prendra ses fonctions à compter de ce jour.

*** Indemnité du 3ème Adjoint**

Mr LE BARH Eugène, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 3ème Adjoint au Maire. Il convient de fixer l'indemnité du 3ème Adjoint.

Mr le Maire propose de reconduire l'indemnité fixée par délibération du conseil municipal en date du 25 juin 1995 à savoir : 20 % de l'indemnité du maire.

Après délibération, le conseil municipal, fixe à l'unanimité, l'indemnité de 3ème Adjoint au taux de 20 % de l'indemnité du Maire.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 mai 1999 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le sept mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 3 mai 1999

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, M-J. TEMPLE, P. LAURENT, Mrs F. THIBAUT, E. LE BARH

Absents : Mme M-T. DANIEL, Mr J-C. PITAUT

Excusés : Mrs P. RICHARD, G. VALENTIN

Secrétaire : Mme P. LAURENT

Ordre du jour :

- * *Choix du coordonnateur de chantier pour la salle des fêtes,*
- * *Vote des subventions année 1999,*
- * *Questions diverses.*

1 - Choix du coordonnateur de chantier pour la salle des fêtes - sécurité-santé

Après mise en consultation, Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal des propositions reçues pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé nécessaire dans le cadre des travaux d'extension de la salle des fêtes à savoir : JL COORDINATION de Rennes, Cabinet A3C de Rennes et APAVE de l'Ouest de Saint-Herblain.

Une discussion s'instaure.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- * de confier cette mission à JL Coordination, coordonnateur Sécurité-Santé, 7 rue de la Borderie - 35000 RENNES pour la somme de 18 500,00 F H.T soit 22 311,00 F TTC pour l'opération "Extension de la salle des fêtes",
- * d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

2 - Vote des subventions année 1999

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les subventions suivantes pour l'année 1999 :

* Lande du Breil - 2 élèves (185 * 2)	370,00 F	* Chambre des Métiers 35 - 1 élève	185,00 F
* Collège de PIPRIAC :		* Chambre des Métiers 56 - 1 élève	200,00 F
- Séjour Pyrénées - 1 élève	265,00 F	* Secours Catholique PIPRIAC	360,00 F
- Séjour à Whitland - 1 élève	135,00 F	* ADMR PIPRIAC	220,00 F
- Séjour en Espagne - 1 élève	265,00 F	* Comice Agricole (1 F x 385 hab)	385,00 F
* Ecole privée "La Providence" de Pipriac :		* Off. Intercant. (10,00 x 385 hab)	3 850,00 F
- Pénestin - 3 élèves (90 * 3)	270,00 F	* Lycée E. Michelet Fougères - 1 élève	185,00 F
- Haute Savoie - 1 élève	265,00 F	* Ass. des Agriculteurs en difficulté	250,00 F
- Bréal sur Montfort - 3 élèves (90 * 3)	270,00 F	* Méd. du Monde - Urgence KOSOVO	400,00 F

ASSOCIATIONS COMMUNALES :

* Anciens Combattants AFN	400,00 F	* APAR Associations	700,00 F
* Comité des Fêtes	700,00 F	* Gymn	700,00 F
* Association Omnisport	2 500,00 F	* Société de Chasse	500,00 F
* APAR Biblio. (abon. magazine)	700,00 F	* Arbre de Noël (37 F par enfant)	
* Achat livres bibliothèque	3 000,00 F		

Un crédit est inscrit au Budget Primitif 1999 de 35 000,00 F au C/6574 "Subventions de fonctionnement aux associations".

3 - Questions diverses

* Transport par taxi des maternelles Année scolaire 1998-1999 - Bureau APEL - Ecole privée La Providence de Pipriac

Mr le Maire présente la demande de subvention formulée par le bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée La Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 1998-1999 pour la somme de 8 000 F.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention pour un montant de 8 000 F au profit du bureau de l'APEL de l'Ecole Privée La Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 1998-1999.

Cette dépense sera prélevée au C/6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du Budget Primitif 1999.

* Achat de livres pour la bibliothèque

La commune a bénéficié d'une première programmation, pour l'achat de livres pour la bibliothèque, pour trois années c'est-à-dire pour les exercices 1994-1995-1996.

Le conseil municipal, lors du vote du Budget Primitif a décidé d'inscrire une somme de 3 000 F pour l'acquisition de livres pour la bibliothèque pour l'année 1999 pour une nouvelle programmation sur trois années consécutives soit 1998-1999-2000.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- * d'acquiescer des ouvrages pour la bibliothèque pour un montant de 3 000 F,
- * de solliciter auprès des services du Conseil Général une subvention représentant 30 % de la dépense engagée,
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cet achat de livres notamment la demande de subvention auprès des services du conseil général.

* Recherche d'amiante dans le bâtiment communal "la belle alouette"

Le Maire expose au Conseil Municipal la convention de la SOCOTEC afin de réaliser des travaux de recherche d'amiante dans le bâtiment communal sis à "la belle alouette".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette convention, autorise le Maire à signer cette convention ainsi que la SOCOTEC à effectuer les travaux pour un montant de 2300 F HT + variante de 600 à 900 Frs.

* Un concours des maisons fleuries intercantonal aura lieu à partir de l'an 2000.

* Traçage du terrain de football : la commune accepte de prendre en charge les produits de traçage du terrain de football.

* Bail Café

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre le "Dernier Café-Restaurant-Dépôt de pain" à un bail précaire de 23 mois à Madame VINCELLE à partir du 1er juin 1999.

Aux termes de ce bail, le loyer sera porté à 1000,00 F HT par mois à partir du 1er juin 1999.

En cas de cessation d'activité, la propriété commerciale du café sera remise à la Commune pour 1 franc symbolique.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ce bail et toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 4 juin 1999 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le quatre juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 22 mai 1999

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, M-J. TEMPLE, P. LAURENT, Mrs F. THIBAUT, E. LE BARH, G. VALENTIN, Mme M-T. DANIEL,

Absents :

Excusés : Mrs P. RICHARD, J-C. PITAUT

Secrétaire : Mr G. VALENTIN

Ordre du jour :

- * *Choix de l'entreprise pour Modernisation Voirie 1999,*
- * *Décision sur classification des chemins,*
- * *Choix du fournisseur de la signalisation,*
- * *Permanence élections européennes du 13 juin 1999,*
- * *Questions diverses.*

1 - Choix de l'entreprise pour modernisation de voirie 1999

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, dans le cadre des travaux de modernisation de voirie 1999, les devis des entreprises suivantes SCREG OUEST, PIGEALT SCR Bretagne, DDE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir la DDE pour un montant de 142 140,00 Frs TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables.

*** Choix des matériaux pour la modernisation 1999**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, dans le cadre de l'achat de matériaux pour la voirie 1999, les devis des entreprises suivantes :

- les carrières de MONT SERRAT,
- CHARIER CM.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir les carrières de MONT SERRAT et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables.

2 - Classement des voies communales - Approbation du dossier après enquête publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enquête publique concernant le classement dans la voirie communale de chemins ruraux, de tronçons de routes départementales déclassées et de voies urbaines non classées a eu lieu du lundi 10 mai au mercredi 26 mai 1999 inclus.

Aucune observation n'a été formulée au cours de celle-ci et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable,

A ce jour le Conseil Municipal de PIPRIAC n'a pas donné son avis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve définitivement ce dossier de classement des voies communales.

3 - Choix du fournisseur de la signalisation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, dans le cadre de la signalisation, les devis des entreprises suivantes LACROIX, SIGNATURE SA, SELF SIGNAL.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir SELF SIGNAL pour un montant de 20 667,46 Frs TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables.

4 - Tableau des permanences des élections européennes du 13 Juin 1999 de 8 H à 22 H

8 h à 11 h	Mr PITAUT J-C Mme DANIEL M-T Mme MARCHAND E	11 h à 13 h 30	Mr VALENTIN G Mme TEMPLE M-J Mr RICHARD P
13 h 30 à 16 h 30	Mme LAURENT P Mr LEROUX M Mr LAURENT J	16 h 30 à 19 h 30	Mr THIBAUT F Mr LEBARH E Mme TIGER T
19 h 30 à 22 h	Mr GEFFLOT B Mr BOUREL R Mr TIGER R		

Dépouillement :

Mrs GEFFLOT B, BOUREL R, LE BARH E, THIBAUT F, Mmes TIGER T, MARCHAND E.

5 - Questions diverses

* Aménagement de la salle polyvalente "La Belle Alouette"

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la salle polyvalente aux membres du conseil municipal.

Ces travaux sont estimés à 1 660 000,00 F HT soit 2 220 366,60 F TTC y compris les honoraires de l'architecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable et décide:

- * de confier à Monsieur PHILOUZE Jacques et ART CONCEPT la maîtrise d'oeuvre relative à l'étude et la direction des travaux pour un estimatif de 1 660 000,00 F HT soit 2 220 366,60 F TTC,

- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à cette affaire,

- * de solliciter le bénéfice des subventions susceptibles d'être allouées,

- * de lancer l'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux.

L'inscription de cette opération est prévue au budget primitif 1999.

* Indemnité pour le gardiennage de l'église communale

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que par circulaire n° NOR.INT.A.99.000.59.C. en date du 25 mars 1999, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a fait savoir que lors de la préparation du projet de loi de finances pour 1999, il a été décidé de ne pas revaloriser l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises demeure en 1999 celui fixé pour 1998 par la circulaire n° NOR.INT A.98.00183C du 11 aout 1998, soit 726,11 F pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser pour l'indemnité gardiennage Eglise la somme de 726,11 F pour l'exercice 1999.

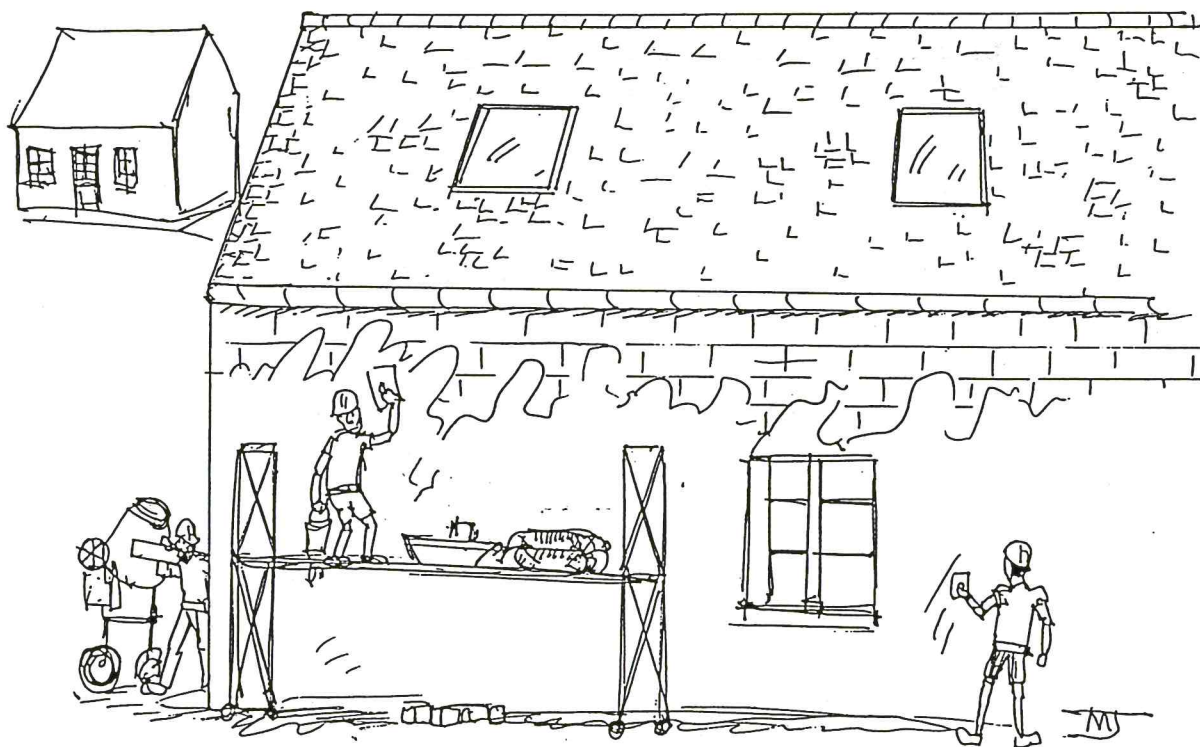
COMMISSION BÂTIMENTS

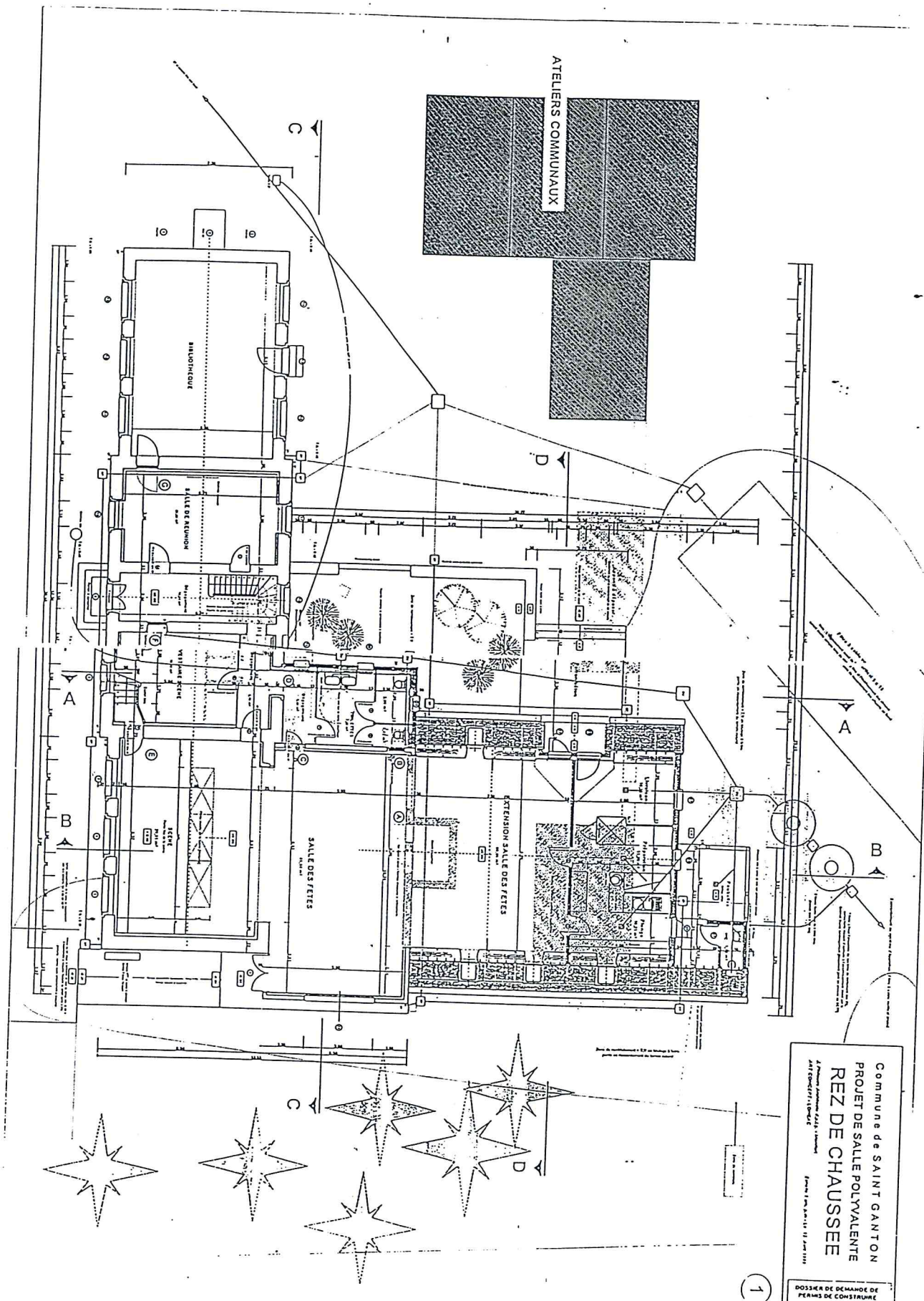
La commission "bâtiments" s'est réunie à plusieurs reprises durant l'année 1998 avec l'architecte pour réfléchir sur l'étude de faisabilité de la salle polyvalente et la restauration du bâtiment de la Belle Alouette.

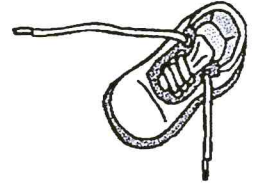
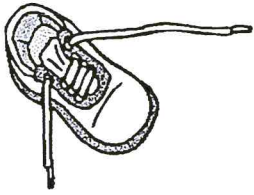
Après présentation de trois esquisses par l'architecte Mr PHILOUZE, la commission a retenue la troisième solution en tenant compte du cout et des contraintes du bâtiment. Lors de sa dernière réunion en février, quelques points ont été apportés :

- bien prévoir les marches pour la porte entre vestiaire et la scène,
- variante pour la terrasse et penser au robinet extérieur,
- éviter l'étranglement du mur entre l'ancienne salle et la nouvelle,
- bien prévoir l'accoustique,
- conserver le parquet,
- prévoir la distribution sono,
- penser aux toilettes pour usage service et bibliothèque, accès extérieur,
- agrandissement de la scène avec un moitié mobile,
- prévoir des WC à l'étage,
- prévoir du chauffage électrique avec commande télégestion.

Veillez trouver ci-joint le plan.







Commission Sentiers

Les sentiers tant attendu sont arrivés

Le 4 Février nous allons chercher les piquets et les panneaux de direction

Le 3 Mars nous fendons les piquets après les avoir nettoyés.

Le 17 Mars nous pointons la signalisation sur les piquets.

Et le 25 Mars nous passons notre journée à planter les piquets de directions.

Enfin les sentiers sont presque prêts.

Je tiens à remercier l'aide et la participation de Thibault Francis et Leroux Michel qui m'ont été d'un bon secours dans toutes ces opérations. Sans oublier l'entreprise Bodiguel-Gauvin, pour le prêt de son matériel et l'équipe des 'Sentiers' pour son soutien et sa participation.

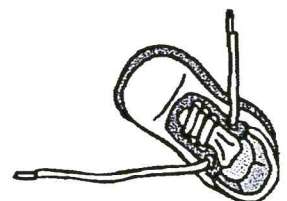
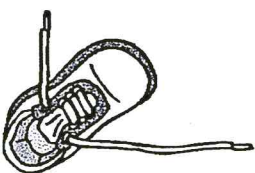
Puis le 17 Avril c'est l'inauguration des sentiers, 40 à 50 personnes sont venues des communes du canton (Bruc/Aff, Quelneuc, Sixt/Aff, Pipriac, St Just, Guipry et notre commune St Ganton).

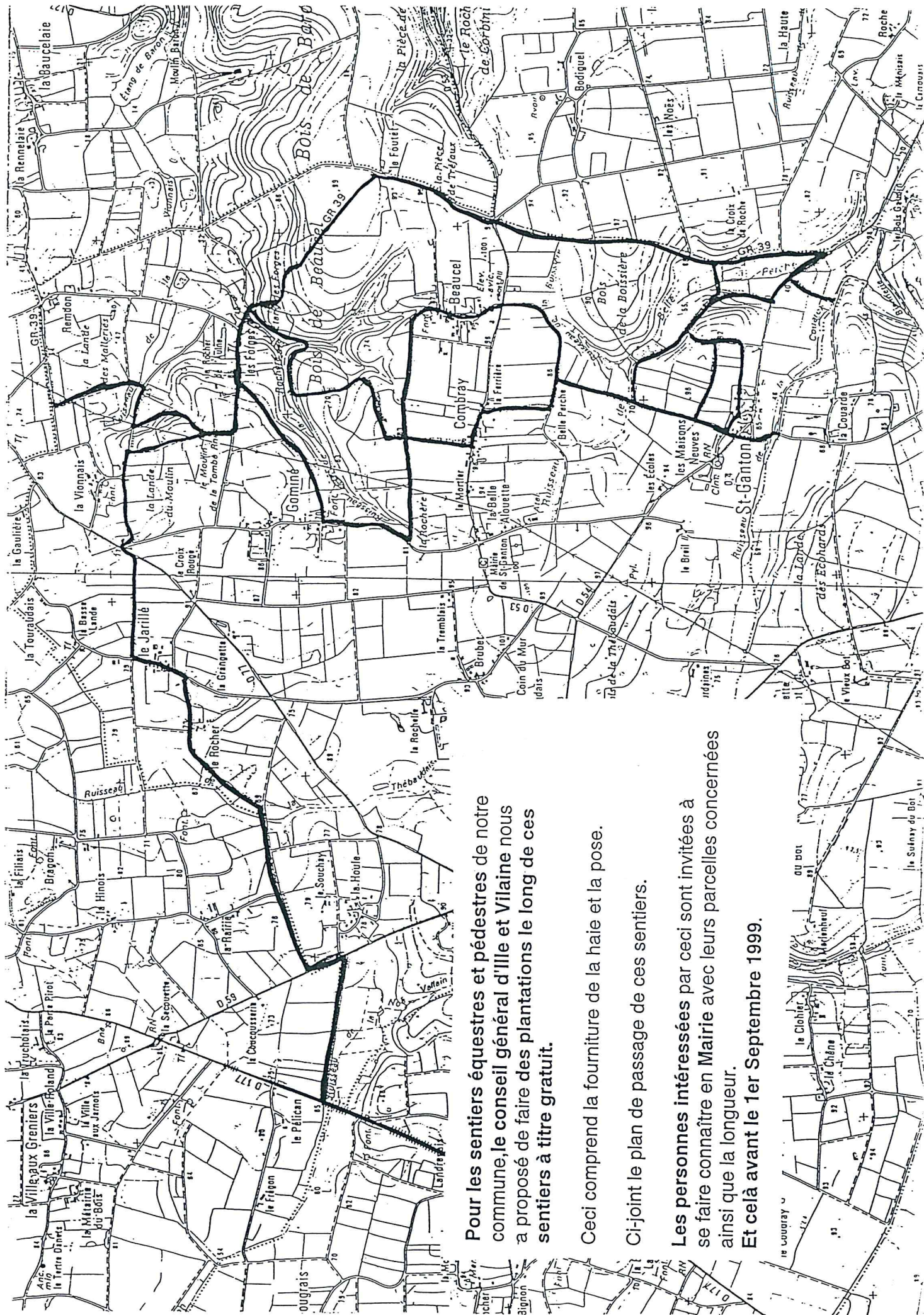
Nous avons eu de la chance la journée fut relativement belle.

Les gens sont repartis satisfaits du parcours "des Forges, Voie Romaine; Vallée de la Couarde".



N'hésitez pas à les emprunter et Bonne Promenade !





Pour les sentiers équestres et pédestres de notre commune, le conseil général d'Ille et Vilaine nous a proposé de faire des plantations le long de ces sentiers à titre gratuit.

Ceci comprend la fourniture de la haie et la pose.

Ci-joint le plan de passage de ces sentiers.

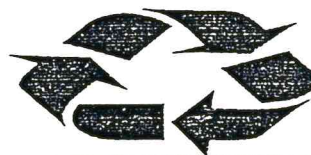
Les personnes intéressées par ceci sont invitées à se faire connaître en Mairie avec leurs parcelles concernées ainsi que la longueur.

Et cela avant le 1er Septembre 1999.

QUE DEVIENNENT VOS ORDURES MENAGERES ???

SMICTOM du NAR

E. LE BARH



Quel est l'avenir de nos ordures ménagères ???

Nous allons vers un tri de celles-ci de plus en plus important.

La circulaire Ministérielle du 28 Avril 1998 dite aussi "circulaire Voynet", relative à la révision des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés précise le cadre de cette démarche.

- un objectif national à terme de 50% des déchets devront être recyclés.

Cette circulaire indique aussi une certaine hiérarchie dans les modes de traitement :

- Prévention des pollutions à la source,
- Valorisation matière, valorisation organique et épandage agricole,
- Valorisation énergétique,
- Traitement respectueux de l'environnement de la fraction non valorisable.

Où en sommes nous ???

Actuellement nous avons commencé le tri par l'apport volontaire :

- du verre,
- des papiers, journaux et magazines.

Déjà nous avons fait un premier pas puisque nous avons éliminé de notre poubelle cette partie recyclable. Car avec ces deux tris nous dépassons les 10% et cette quantité est en augmentation constante ce qui montre une prise de conscience de la population.

Mais nous ne sommes pas encore au 50%, actuellement nous étudions les possibilités pour y parvenir. Prochainement je vous donnerai d'autres renseignements que je n'ai pas aujourd'hui.



Récycler le plastique



Un casse-tête ! Car il n'y a pas une seule matière plastique, mais des dizaines. Elles mettent des dizaines d'années à se désintégrer. Prenons l'exemple des bouteilles, nous en jetons 4 milliards par an...

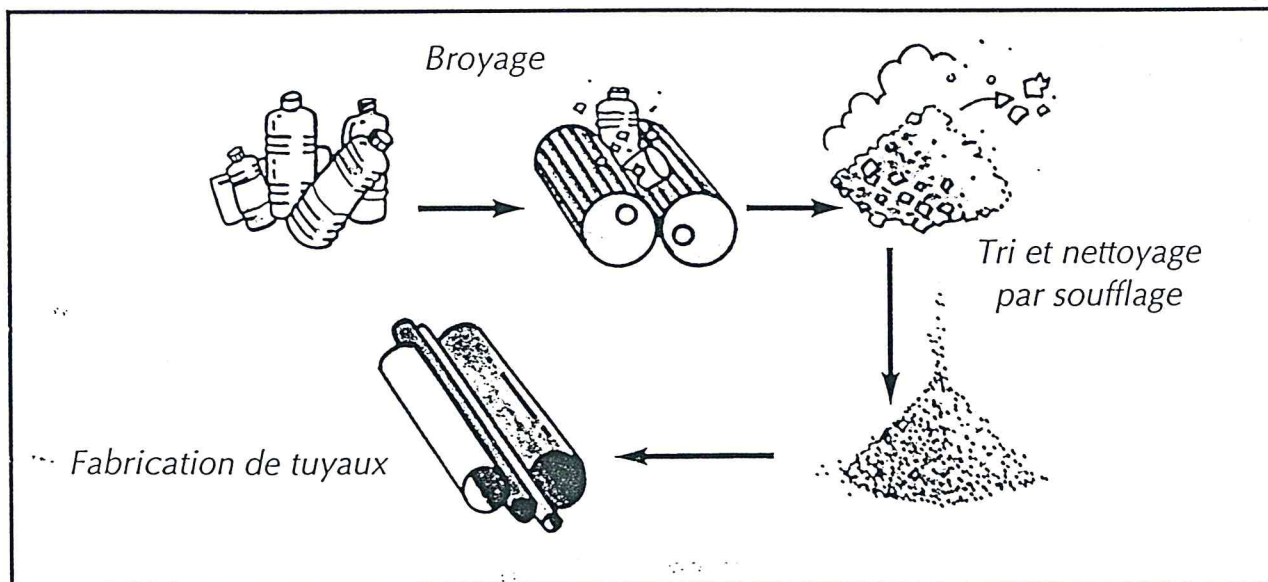
Leur tri est pour l'instant difficile, car elles se ressemblent toutes. Il peut être fait mécaniquement, après une collecte sélective des bouteilles en plastique.

Leur collecte pose des problèmes de stockage et de transport, car elles sont légères mais tiennent de la place : pour faire 1 tonne de plastique, il faut 35 000 bouteilles (45 m³).

L'incinération est la valorisation la plus efficace aujourd'hui, car une tonne de plastique dégage autant d'énergie que 1 tonne de pétrole.

Le recyclage concerne aujourd'hui 2,5 % du PVC, la matière la plus utilisée pour les bouteilles en plastique. La collecte et le recyclage coûtent plus cher que la matière première, ce qui n'encourage pas la réutilisation.

Pourtant, à partir de certains plastiques recyclés, on peut faire des sacs poubelle, des tuyaux, des poteaux, etc...



Evite de gaspiller : ne prends pas plus de sacs que nécessaire au supermarché, préfère les sacs en papier ou les paniers aux sacs en plastique...

Surtout ne jette pas de sacs plastiques dans la rue et dans la nature : ils vont polluer pendant si longtemps... Ils risquent aussi d'étouffer les animaux qui essaieront de les avaler.

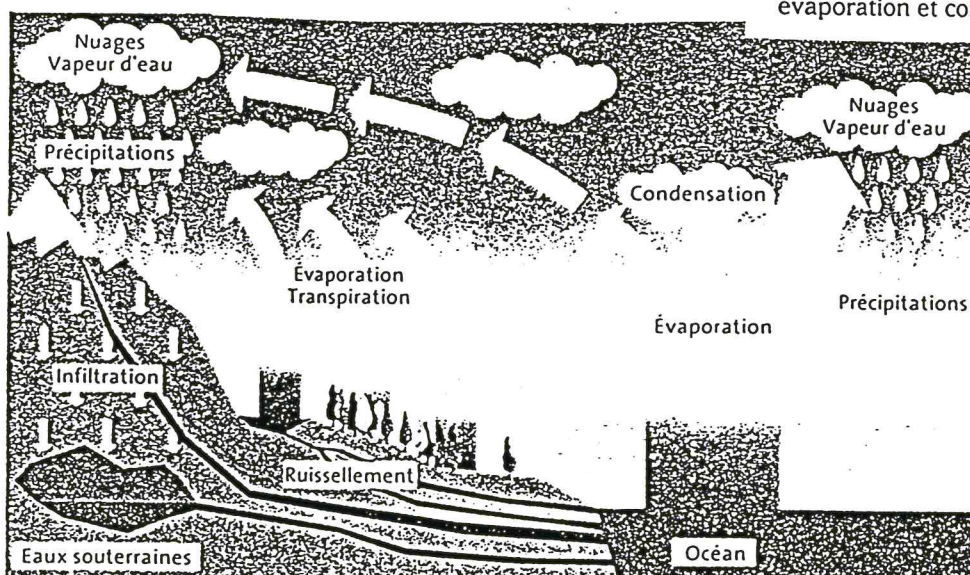
LE CYCLE DE L'EAU DANS LA NATURE

Élément hautement mythologique, l'eau fascine les penseurs grecs et latins par le caractère mystérieux de son cycle naturel. Ainsi Platon et Aristote (V^e siècle av. J.-C.) se sont-ils, notamment, interrogés sur la capacité des seules précipitations à entretenir le cours permanent des fleuves. Ces savants et philosophes pensaient par ailleurs que c'était l'eau de mer qui pénétrait dans le sol et qui, en remontant à la surface, entraînait la formation d'eau douce.

La nature fait bien les choses

Sous l'effet du soleil, l'eau s'évapore et monte dans l'atmosphère. On estime à 1 000 km³ l'eau des océans qui, chaque jour, s'évapore et monte dans l'atmosphère. Elle emmagasine de la chaleur. Tôt ou tard (en moyenne huit jours), l'action du froid rencontré en haute altitude condense cette eau : il pleut. 60 % de cette eau s'évapore. 15 % ruisselle et rejoint les cours d'eau, les mers et les océans. 25 % s'infiltre et alimente nappes et rivières souterraines.

Le cycle de l'eau



Histoire d'un cycle

Il faut attendre la Renaissance pour que la question du cycle de l'eau soit remise à l'étude à partir d'observations et non d'idées philosophiques. Léonard de Vinci (1452-1519) est l'un des premiers à s'insurger contre les affirmations d'Aristote et de Platon. Bernard Palissy (1510-1599) donne, lui, une interprétation correcte du cycle. Pierre Perrault (1613-1688), frère du célèbre conteur, effectue des mesures de précipitations, d'évaporation, de perméabilité dans le bassin de la Seine. Edmé Mariotte (1620-1684) démontre ensuite que la pluie ne se contente pas de ruisseler en surface mais s'infiltre dans les couches poreuses des sols pour constituer des nappes souterraines. Edmond Halley (1656-1742), l'astronome britannique et homme de la célèbre comète, remarque que les évaporations de la Méditerranée sont équivalentes aux précipitations sur ses pourtours. En 1743, le mathématicien Alexis Clairaut (1713-1765) et Georges Buffon (1707-1788) mettent en évidence que "le cycle de l'eau ne peut être qu'atmosphérique". Il apparaît alors que c'est bien la même eau qui circule partout... recyclée sans cesse depuis plus de 3 milliards d'années...

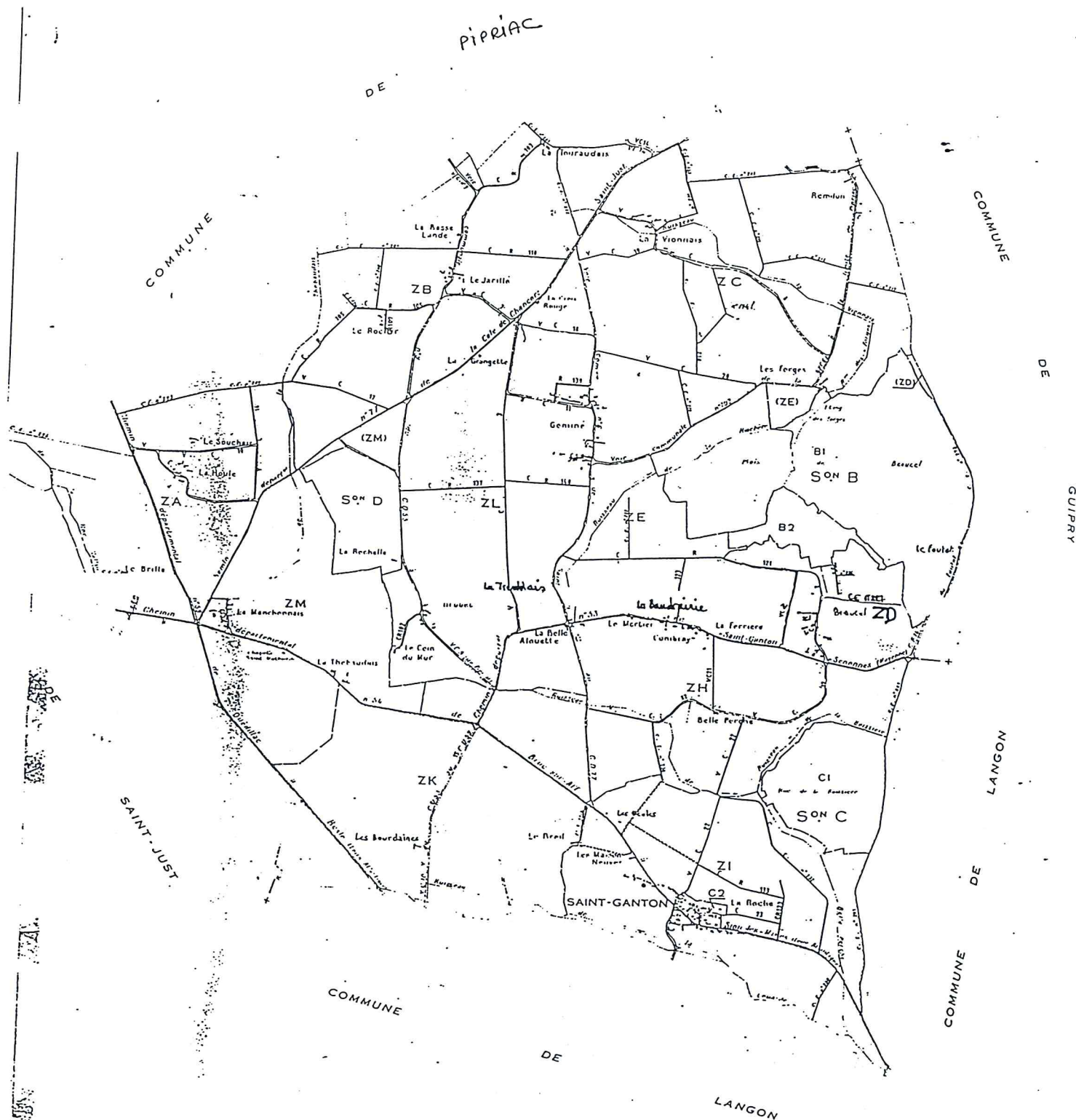
Au XIX^e siècle, les progrès de la géologie - particulièrement de l'étude des eaux souterraines - et de la météorologie donnent naissance à l'hydrologie moderne. Mais il faudra attendre le début du XX^e pour mettre au point des mesures hydrologiques incontestables et établir les connexions complexes qui s'imposent entre eau douce et eau salée, nuages et pluie, évaporation et condensation.

CLASSIFICATION DES CHEMINS EN VOIES COMMUNALES

En début de l'année 1998, la commission "Voirie-Agriculture" et l'Association Foncière de Remembrement se sont réunies pour réfléchir sur la possibilité de reprise des chemins d'exploitations par la commune.

Suite à cela, le Conseil Municipal a souhaité que la plupart de ces chemins soient classifiés en voies communales et chemins ruraux étant donné que la longueur de voirie communale est un critère de calcul de la Dotation de Fonctionnement et des subventions de modernisation

Veillez trouver le plan de cette nouvelle classification.



Communauté de Communes

Résumé des principales décisions prises récemment par le Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac. *

OBJET : BUDGET PRIMITIF 1999 :

Le budget primitif de l'exercice 1999 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 9 497 757 francs est adopté à l'unanimité.

Il se décompose ainsi :

- section de fonctionnement : 5 736 401 francs
- section d'investissement : 3 761 356 francs

Les recettes fiscales se présentent de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : taux = 0,993 % - produit = 349 834 F
- Foncier bâti : taux = 1,28 % - produit = 369 920 F
- Foncier non bâti : taux = 3,89 % - produit = 207 921 F
- Taxe professionnelle : taux = 0,765 % - produit = .. 431 919 F

TOTAL : 1 359 594 F

Le financement des actions relatées ci-après est prévu dans ce budget.

OBJET : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU FOYER DE VIE POUR PERSONNES HANDICAPEES A PIPRIAC.

Le Président fait part à l'Assemblée d'une demande de participation financière relative à la construction du Foyer de Vie pour Personnes Handicapées à Pipriac.

Il souligne que :

.. JOSEPH. a - cette structure d'hébergement sera implantée à proximité de la Résidence KER

b - le lieu retenu s'avère très judicieux puisqu'il permettra à ce nouvel équipement de bénéficier des services assurés par la Maison de Retraite précitée, notamment en matière de fourniture de repas.

c - l'estimation des travaux ressort à 7 965 000 Francs H.T.

A l'issue de l'exposé du Président et des informations complémentaires fournies par Monsieur le Maire de Pipriac, le Conseil Communautaire :

1° - considère que la construction de ce Foyer de Vie pour Personnes Handicapées présente un intérêt majeur pour les Habitants du Canton de Pipriac.

2° - décide en conséquence de contribuer à son financement à raison de 10 % du montant hors taxes de l'investissement. La participation communautaire sera versée au Centre Communal d'Action Sociale de Pipriac, Maître d'ouvrage de l'opération.

OBJET : SUBVENTION D'EQUIPEMENT ALLOUEE A LA COMMUNE DE PIPRIAC POUR LE FINANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE CONCERNANT LA MAISON JAN BRITO.

Le Conseil Communautaire décide de participer au financement de l'étude de faisabilité relative au projet de développement de la Maison Jan BRITO à PIPRIAC. Son montant correspondra à 5 % de son coût.

OBJET : SIGNALISATION DES SITES TOURISTIQUES :

Suite à l'étude réalisée par le Pays d'Accueil de Vilaine en concertation avec la Direction Départementale de l'Equipeement, le Conseil Communautaire adopte l'avant-projet de signalétique des sites touristiques ouverts au public sur le Canton de Pipriac.

L'assemblée demande à la D.D.E. de bien vouloir faire procéder à la pose des panneaux spécifiques dans les meilleurs délais possibles.

OBJET : INTERVENTION D'UN ARCHITECTE-CONSEILLER SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE.

Le Président donne connaissance à l'Assemblée du courrier de Monsieur le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine ayant pour objet de proposer l'établissement d'un partenariat entre le Département et la Communauté de Communes afin de faire bénéficier les Elus et les particuliers du Canton de Pipriac du concours d'un architecte-conseiller.

Ses missions seraient les suivantes :

a - apporter aux Elus locaux les conseils souhaités pour l'instruction des permis de construire, l'urbanisme, les bâtiments publics.

b - conseiller les particuliers qui envisagent la construction d'une maison d'habitation ou autre local.

c - faciliter, par une action de conseil très en amont, le bon traitement architectural des projets publics ou privés, soumis à l'avis du Service Départemental de l'Architecture, dans les sites ou secteurs protégés.

Les frais de vacation seraient supportés à hauteur de 75 % par le Département et de 25 % par la Communauté.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

1° - approuve ce dispositif mis en place par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

2° - sollicite l'intervention de l'architecte-conseiller à raison d'une vacation mensuelle.

3° - s'engage à rémunérer cette prestation de service sur la base de 25 % de son coût.

4° - autorise le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à cette opération.

Nous vous informons que Monsieur PERUEZ, architecte-conseiller, se tient à la disposition du public une demi-journée par mois en Mairie de PIPRIAC.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS - EXTENSION DES COMPETENCES.

Afin de permettre à la Communauté de Communes d'intervenir dans le domaine du tourisme, d'une part, puis de participer au financement d'équipements à vocation intercommunale, d'autre part, le Conseil, après délibération, décide **d'ajouter les clauses ci-dessous** à la seconde partie de l'article 2 des statuts annexés à l'arrêté préfectoral du 14 Septembre 1992, intitulée : *"les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté"* :

- Actions touristiques

Les Communes confient à la Communauté le soin de les représenter au sein du Conseil d'Administration du Pays d'Accueil Touristique de Vilaine et de prendre en charge le montant de la contribution annuelle versée à cet organisme.

Les Communes peuvent transférer au profit de la Communauté leur compétence en matière de signalisation touristique.

A la demande d'une Commune adhérente et sous réserve de l'accord du Conseil Communautaire, la Communauté peut assurer la maîtrise d'ouvrage d'une opération à caractère touristique ayant une vocation intercommunale.

- Participation au financement d'équipements à caractère intercommunal

La Communauté de Communes a la possibilité de participer au financement d'équipements à vocation intercommunale et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une collectivité territoriale, un établissement public ou une association.

Cette mesure concerne les actions à caractère :

* - social ou culturel

*- économique et touristique, hormis celles déjà transférées à la Communauté de Communes.

OBJET : INFORMATIONS SUR LES OBJECTIFS DEFINIS PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION DU PAYS DE REDON ET DE VILAINE POUR LE CONTRAT DE PLAN 2000-2006 ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE AU SEIN DE CETTE STRUCTURE.

Le Président donne connaissance au Conseil Communautaire des objectifs proposés à ce jour par le Conseil d'Orientation du Pays de Redon et de Vilaine pour le contrat de plan Etat-Région 2000-2006, à savoir :

- . Développement équilibré du territoire.
- . Ouverture sur l'extérieur : désenclavement.
- . Accentuer l'avantage géographique du Pays de Redon et de Vilaine au centre d'un quadrilatère Rennes-Vannes-Nantes-St Nazaire.
- . Faire du Pays de Redon et de Vilaine un territoire où s'associent compétences et solidarité.
- . Le Pays de Redon et de Vilaine : un pays d'eau.

Ensuite, il fait savoir que chaque Communauté de Communes est invitée à désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour participer aux travaux du Conseil d'Orientation susvisé.

A l'issue de son exposé, il demande à l'Assemblée de se prononcer sur les deux points cités en objet.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

1° - approuve les axes de propositions définis par le Conseil d'Orientation du Pays de Redon et de Vilaine.

2° - sollicite l'inscription des actions supplémentaires énumérées ci-dessous dans le document préparé par cette Instance :

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS :

Les Infrastructures

- Les Routes

a - de pays

. L'axe Rennes-Redon-St Nazaire qui constitue une priorité pour le développement économique du Canton de Pipriac.

b - les projets complémentaires

. l'Axe Le Grand-Fougeray - St Ganton - Pipriac - Sixt-Sur-Aff - La Gacilly - Ruffiac.

. L'Axe Guéméné-Penfao - Pipriac - Maure-de-Bretagne.

. L'Axe Guipry - Lohéac - Maure-de-Bretagne.

- L'énergie

. Desserte en gaz naturel : Bain-de-Bretagne - Messac - Guipry - Courtbouton - Pipriac - Sixt-sur-Aff - La Gacilly (possibilité d'utiliser l'emprise de l'ancienne voie ferrée). Une étude a déjà été réalisée par G.D.F. entre Bain-de-Bretagne et Courtbouton.

. Enfouissement de la ligne moyenne tension (20 000 volts) qui dessert ce secteur, notamment la Zone d'Activités de Courtbouton. Cette réalisation éviterait aux entreprises de subir des micros coupures électriques.

CULTURE ET PATRIMOINE :

Projet culturel :

- Musée Jan BRITO à Pipriac.

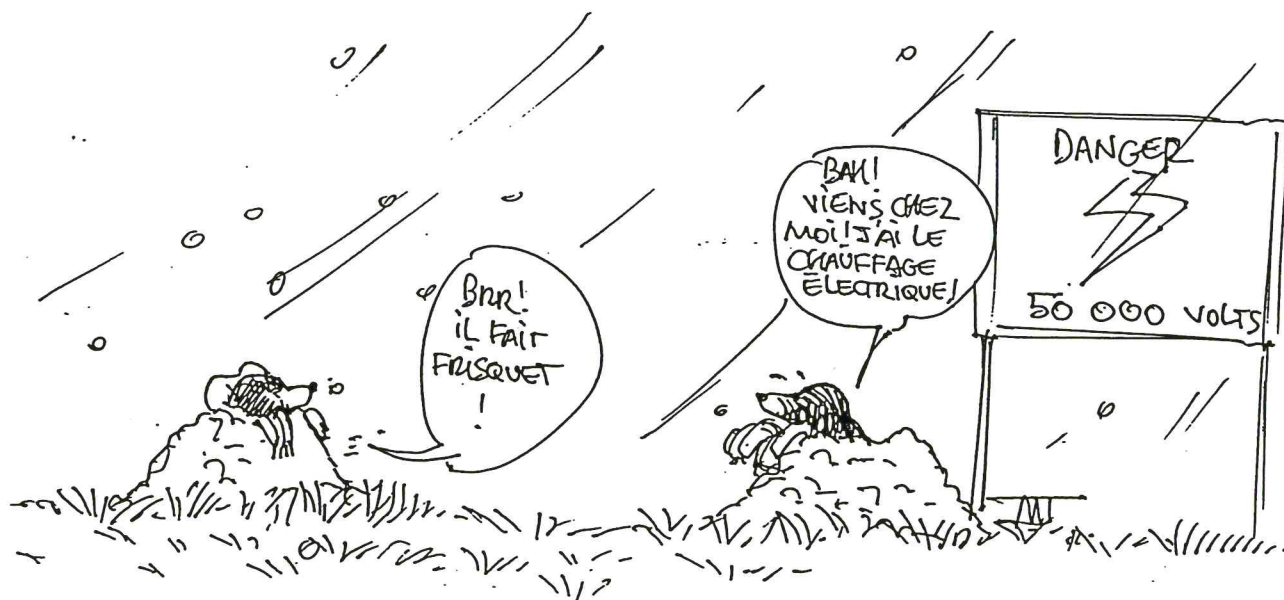
LES ENTREPRISES :

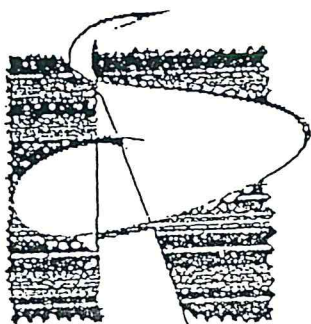
L'agriculture et les produits de pays :

- Favoriser la diversification de la production agricole et le développement de productions locales de qualité :

. marron du Pays de Redon.

3° - désigne Messieurs CHEREL Emmanuel et AMOSSE Gilbert pour siéger au Conseil d'Orientation du Pays de Redon et de Vilaine, en qualité de Délégués Titulaires et Madame DANION Hélène, en qualité de Suppléante.





OFFICE INTERCANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE
CANTONS DE PIPRIAC ET MAURE DE BRETAGNE

Mairie de Pipriac
35550 PIPRIAC

☎ 02.99.34.42.87

Devant la réussite des Trophées du Sport en 1998, nous souhaitons reconduire cette manifestation avec une nouvelle formule.

Cette journée permettrait d'associer tout le mouvement sportif, jeunes et seniors de nos deux cantons.

Nous avons retenu le :

Samedi 18 septembre à l'Hippodrome des Bruyères
à Maure de Bretagne.

Déroulement de la journée :

☞ 9H30 : Assemblée Générale ouverte à tous (en particulier élus municipaux et responsables sportifs)

☞ 12H00 : Pot offert par la municipalité de Maure de Bretagne

☞ 14H30 : Challenge course à pied où un nombre de points sera attribué en fonction de l'importance de la commune.

Catégories d'âges :

- - 10 ans (G. - F.) : 800 m ; Départ commun à 14H30
Arrivée différenciée G/F vers 14H45.
- - 13 ans (G. - F.) : 1 600 m ; Départ commun à 14H50
Arrivée différenciée G/F vers 15H15.
- - 16 ans (G. - F.) : 2 200 m ; Départ commun à 15H20
Arrivée différenciée G/F vers 16H.
- Séniors Filles : 2 800 m & Garçons : 4 000 m ; Départ à 16H05
Arrivée vers 16H40.

Elus (ass. + municipaux) : 1 000 m ; Triple les points, Départ à 17H
Arrivée vers 17H30.

☞ 18H30 : Repas.

☞ 21H00 : Fest noz et remise des Trophées (21H à 22 H environ) ; Trois Trophées seront remis au cours de la soirée : Bénévole, Jeune, Sénior ou équipe.

ECHOS DE LA VIE DU DOYENNE

Notre doyenné, le Doyenné de l'Aff est composé des sept paroisses du secteur pastoral de PIPRIAC (appelé Ensemble paroissial Saint Amand) et des huit paroisses du secteur pastoral de MAURE DE BRETAGNE (appelé Ensemble paroissial Saint Maur).

Lors de notre rencontre de lancement de l'année pastorale 1998-1999 à la Roche du Theil, la formation permanente fut retenue comme l'une de nos priorités tout au long de cette année. En voici le bilan qui est très positif :

- * une formation proposée aux catéchistes sur trois soirées avec le Père Henri CHESNEL du service diocésain de Catéchèse.

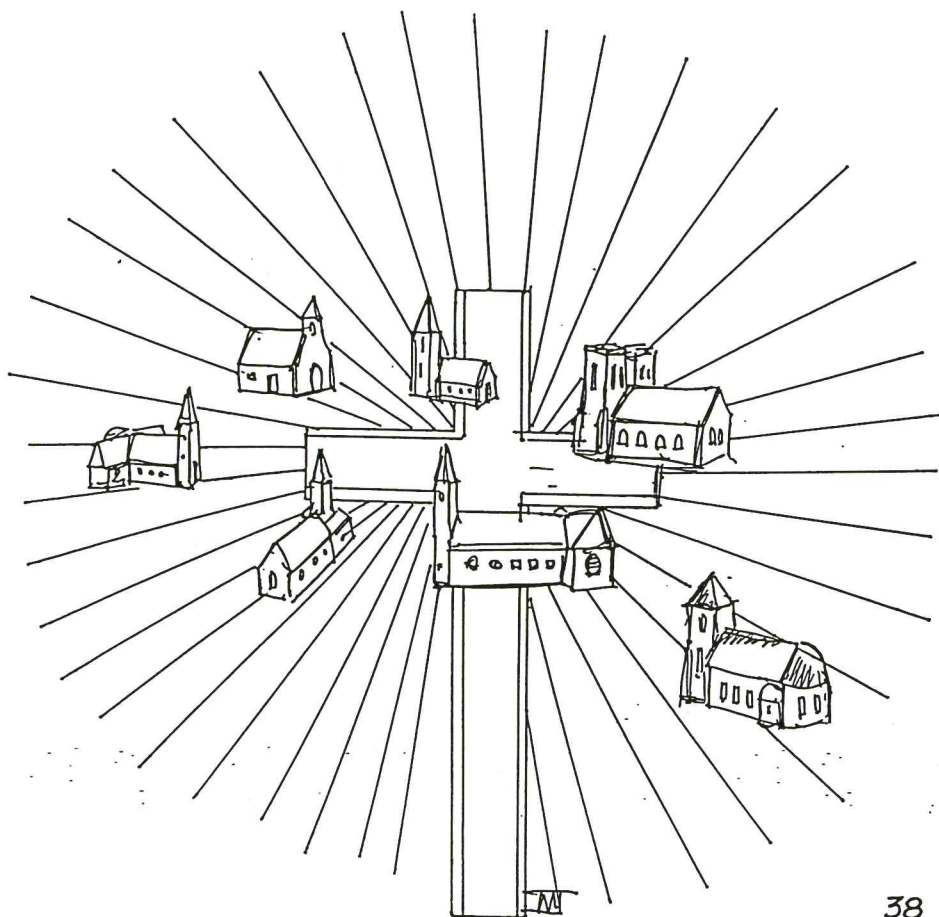
- * la découverte des Evangiles en six soirées avec le Père Amain REBOUR (une trentaine de participants).

- * la formation à la Communication avec "Chrétiens-Médias" (un groupe de quatorze jeunes sur deux samedis.)

- * une formation rurale : quatre personnes du Doyenné ont suivi cette formation sur quatre week-ends.

- * la poursuite de l'accompagnement des familles en deuil (préparation de la célébration des obsèques avec la famille et l'animation de la veillée de prière). Dans chacune de nos paroisses, des laïcs acceptent aussi d'accompagner la famille jusqu'au cimetière et de faire avec elle la dernière prière.

C'est l'occasion pour les quatre prêtres du Doyenné ,et la petite équipe de religieuses et de laïcs qui se retrouve avec eux chaque mois ,de dire leur merci à toutes les personnes qui acceptent une responsabilité dans nos communautés paroissiales et à celles qui comprennent l'importance de continuer à se former pour mieux remplir cette responsabilité d'Eglise.



" E N S E M B L E P A R O I S S I A L S A I N T A M A N D "

- Horaires des M E S S E S du 4 Avril au 26 Septembre 1999 -

DATES	PIPRIAC	BRUC	LIEURON	LOHEAC	St-GANTON	St-JUST	SIXT
<u>3-4 Juillet</u>	11 h.	19 h.		9 h. 30	9 h. 30		11 h.
<u>10-11 Juillet</u>	11 h.	9 h. 30	19 h.			9 h. 30	11 h.
<u>17-18 Juillet</u>	11 h.			9 h. 30		19 h.	11 h.
<u>24-25 Juillet</u>	11 h.	19 h.	9 h. 30		9 h. 30		11 h. <i>Chapelle de Noyal</i>
<u>31-1er Août</u>	11 h.	9 h. 30		19 h.		9 h. 30	11 h.
<u>7-8 Août</u>	11 h.		9 h. 30			19 h.	11 h.
<u>14-15 Août</u>	11 h.	11 h. <i>Grot. Fréxal</i>	19 h.	9 h. 30	9 h. 30	19 h.	11 h.
<u>21-22 Août</u>	11 h.	19 h.				9 h. 30	11 h.
<u>28-29 Août</u>	11 h.		9 h. 30	9 h. 30		19 h.	11 h.
<u>4-5 Septembre</u>	11 h.	19 h.			9 h. 30		11 h.
<u>11-12 Septembre</u>	11 h.	9 h. 30	15 h. <i>"N. D. des 7 Doul."</i>	19 h.		9 h. 30	11 h.
<u>18-19 Septembre</u>	11 h.		9 h. 30			19 h.	11 h.
<u>25-26 Septembre</u>	11 h.	19 h.		9 h. 30	9 h. 30		11 h.

Mgr SAINT MACARY, notre Evêque, a promulgué pour tout le Diocèse de Rennes des ensembles paroissiaux, appelés à devenir demain les nouvelles paroisses. Pour ce qui nous concerne, les 7 paroisses du secteur de Pipriac constituent désormais l'Ensemble Paroissial Saint Amand.

C'est dans cet esprit pastoral qu'a été pensé ce nouveau planning des horaires des messes. Vous remarquerez qu'il n'y a plus qu'une seule messe le samedi soir à 19h00 pour favoriser le regroupement. Il arrive aussi que, dans telle ou telle paroisse, il n'y a pas de messe le dimanche, toujours dans le même esprit, pour vous inviter à vous déplacer dans les paroisses voisines.

Beaucoup le comprendront, j'en suis sûr, conscients que c'est une manière de continuer à préparer l'avenir de nos communautés chrétiennes.

ASSOCIATION OMNISPORTS SAINT-GANTON

Amis supporters,

L'association omnisports de SAINT GANTON tient en premier lieu à remercier toutes les personnes qui sont venues la soutenir au cours de la saison et également les bénévoles, qui ont donné de leur temps afin de contribuer au succès des diverses manifestations du club, notamment les tournois « Licenciés » et « foot loisirs ».

BILAN DE LA SAISON

Pour cette saison 1998-99, le club avait défini 2 objectifs principaux :

- maintien de l'équipe fanion en deuxième division*
- permettre à l'équipe B de jouer toute la saison.*

Le début de saison aura été laborieux pour l'équipe première qui sera éliminé au premier tour des deux coupes et va subir quatre revers consécutifs en championnat. Mais à force de solidarité et de courage, l'équipe va retrouver des couleurs sous la houlette de Christophe GEFFLOT, dont les choix tactiques et humains s'avèrent payants.

Neuvième à mi-parcours, l'équipe est plus sereine et la très bonne ambiance qui règne déteint sur la qualité du jeu. Une belle série de quatre victoires viendra récompenser le travail des joueurs, notamment ceux de l'équipe B souvent venus prêter main forte à l'équipe fanion. Le maintien aura donc été assuré de fort belle manière et l'équipe aura la satisfaction d'avoir parfois causé de gros soucis aux équipes de haut de tableau.

Classement des buteurs :

- Loïc POULAIN : 20 buts*
- Christian LAURENT : 7 buts*
- Alexandre HOUZOT : 7 buts*

- Mickaël LEGENDRE : 7 buts
- Christophe GEFFLOT : 3 buts
- Erwan MOYON : 3 buts
- Frédéric CAPPELLESSO : 1 but
- Jean-Louis BEAUJAIS : 1 but

L'équipe A se classe donc à une belle 6^{ème} place, à égalité avec Redon. Le bilan est de 9 victoires, 1 match nul et 12 défaites.

L'équipe B se classe 11^{ème} de sa poule avec 3 victoires, 2 nuls et 17 défaites, le tout dans la bonne humeur.

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale qui s'est tenue le 8 mai a été marquée par le souhait de notre président, René BODIGUEL de passer la main après deux années passées à la tête du club. Tout le club le remercie vivement pour le travail accompli pendant ces deux saisons. Il nous quitte sur un bilan impressionnant :

- accession à la 2^{ème} division la première année de présidence
- maintien en 2^{ème} division pour la première fois dans l'histoire du club la seconde année.

Autre départ du bureau, celui du secrétaire Yannick TEMPLE après quatre années à ce poste, et dont le très bon travail a également été reconnu.

Le nouveau bureau :

<i>Président :</i>	<i>Vincent DUCLOYER</i>
<i>Vice-président :</i>	<i>Stéphane BOUDARD</i>
<i>Trésorier :</i>	<i>Christophe GEFFLOT</i>
<i>Trésorier Adjoint :</i>	<i>Armel GUIBERT</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>Loïc POULAIN</i>
<i>Membres :</i>	<i>Jean -Louis BEAUJAIS</i>
	<i>Fabrice GEFFLOT</i>
	<i>Alexandre HOUIZOT</i>
	<i>René HOUIZOT</i>
	<i>Jean-Claude LAUNAY</i>
	<i>Mickaël LEGENDRE</i>
	<i>Louis Leroux</i>
	<i>Franck LESAGE</i>

OBJECTIFS

Les objectifs pour la saison prochaine sont les mêmes que l'an dernier

-maintien de l'équipe fanion dans un groupe qui sera sûrement plus relevé que l'an dernier.

-Faire jouer toute la saison l'équipe B.

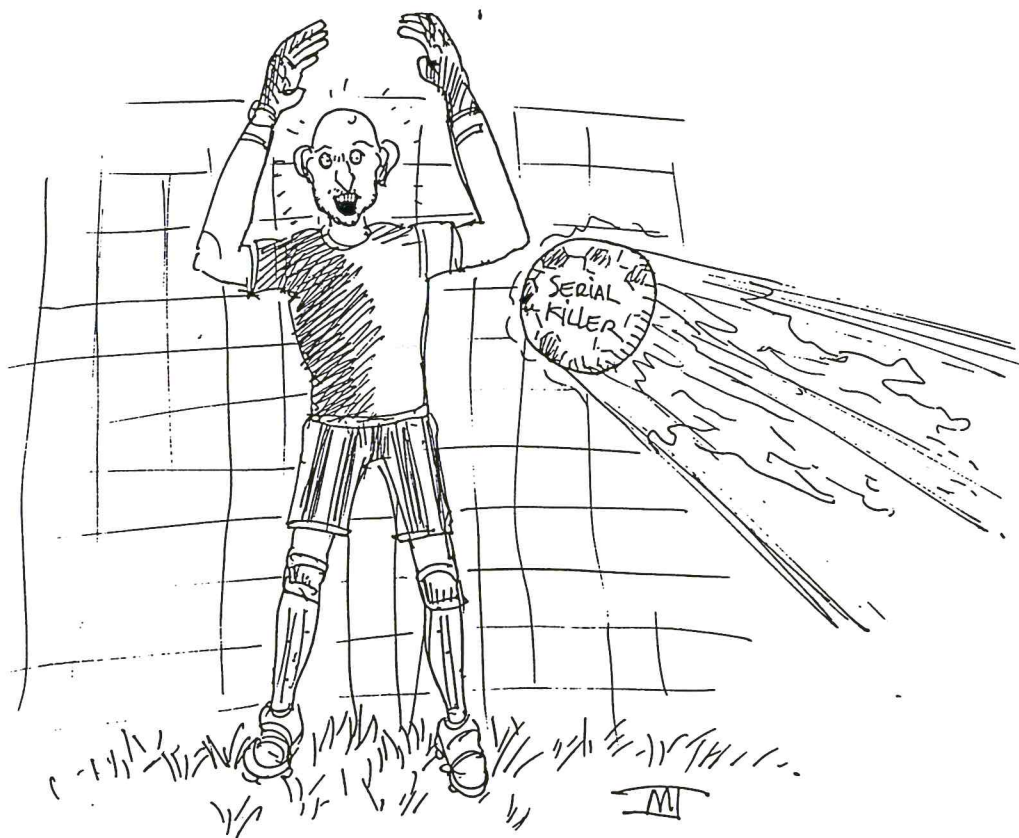
-Passer au moins un tour de coupe.

-Permettre à Vincent DUCLOYER de passer avec succès l'examen d'arbitre.

Pour remplir ces objectifs, nous comptons sur les joueurs déjà présents l'an dernier, sur quelques recrues et sur les jeunes de Saint-Ganton qui seront appelés à intégrer les équipes Seniors. Et nous comptons bien sûr sur vous, amis bénévoles et supporters qui nous soutenez tous les ans.

Le Secrétaire

Loïc POULAIN



Comité des fêtes.

Dates à retenir :

- **Dimanche 4 juillet** : Concours de pêche et de palets à l'étang de Belle-Perche.
- **Samedi 14 août** : Bal populaire sur la place de l'église.

TENNIS CLUB SAINT - GANTON



Le tournoi annuel vient juste de se terminer .

Une vingtaine de joueurs se sont affrontés au cours de deux week-ends.

Voici les vainqueurs :

- Femmes: Patricia BOULAIS
- Hommes: Jérôme PINOT
- Vétérans: Jean LAURENT
- Enfants: Lilian FOUGEROUSSE

Tous les joueurs ont été récompensés et le V.T.T. a été gagné au tirage au sort par Benjamin LOUET.

Comme nous l'avions annoncé dans le précédent bulletin, l'Association va diversifier son activité.

Nous proposons : **V.T.T. balade** (famille)
V.T.T. sportif (casque obligatoire)
Jogging...

Cette activité se déroulera **le dimanche matin de 9 à 12 Heures**. Le départ aura lieu sur la **place du commerce** Un calendrier sera prochainement établi et affiché dans les commerces.

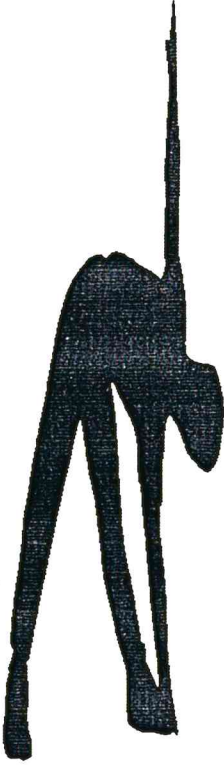
Voici notre premier rendez-vous :

Sortie **VTT** Balade Famille
DIMANCHE 18 JUILLET
Programme "*les halages*"

Ces sorties sont ouvertes à tous, et seront sous votre propre responsabilité.

Le Président
Philippe **LOUET**





La gym

“ La Dynamique ”

La saison 98/99 se termine et bien sur, comme les années précédentes la gym repart pour la saison 1999/2000.

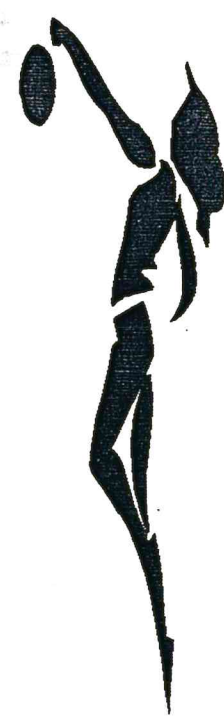
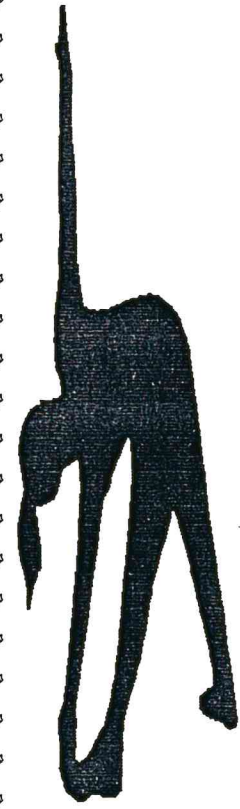
L'association est ouverte par la fédération Française pour l'entraînement physique dans le monde moderne.

Les cours reprendront en début septembre et seront assurés par une personne bénévole . Le prix de la licence est fixé à 100 F. Les Souscriptions sont ouvertes à tous. Avis aux nouveaux résidents de St Ganton.

Renseignements au Relais des Mousquetaires.

Bonnes Vacances A la rentrée

Le Bureau



CERCLE ETERNELLE JEUNESSE LE MIRACLE A LA VRAIE CROIX

Panique Jeudi 3 juin au matin : sous une pluie diluvienne, trempés, nous sommes quand même partis pour cette balade AURAY-QUIBERON prévue depuis deux mois. Pourrions-nous faire les arrêts-découverte prévus ? Le premier à La Vraie Croix ? Eh bien oui ...! Si le fleurissement des vieilles pierres n'était pas, lui, au point, nous avons pu apprécier les premiers rayons du soleil qui nous a tenu compagnie le reste de la journée : SAINT GOUSTAN, STE-ANNE D'AURAY d'où, après un bon déjeuner, nous avons mis le cap sur QUIBERON. Après les visites commentées à la conserverie "La Belle Iloise" et chez l'artisan confiseur des "niniches", nous avons pris le petit train panoramique et de la côte sauvage à la Pointe du Conguel, nous avons salué une mer "menthe à l'eau" qui écumait fortement sous un grand vent.

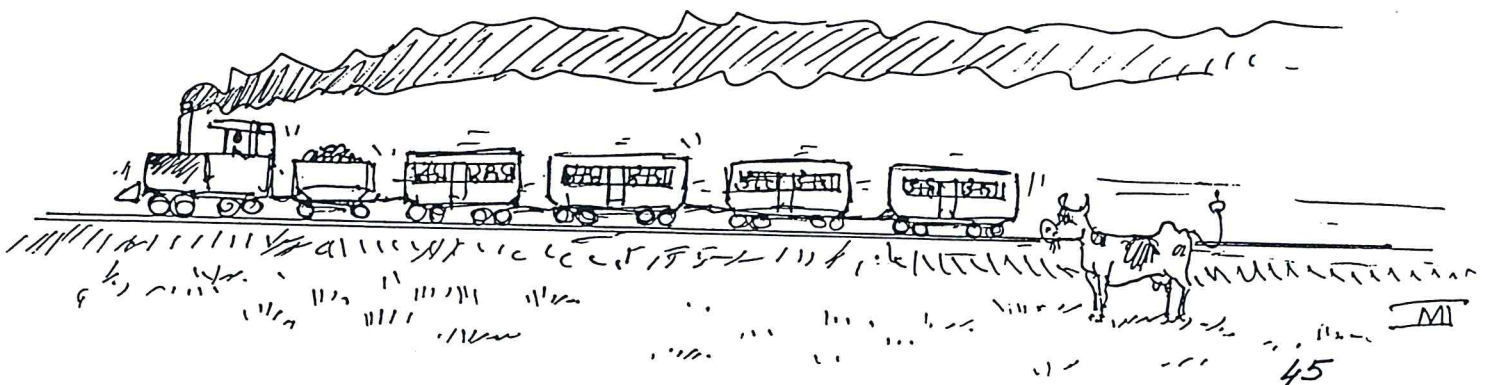
Cela a été une bonne journée et le retour s'est fait en chansons et avec des averses de pluie de temps à autre.

Lors de notre assemblée générale du 12 janvier, nous nous étions décidées à ne pas laisser " nos petits doigts s'engourdir". Nous avons tenu parole puisque la confection des fleurs en papier et les broderies de motifs au point de croix vont bon train. Nous espérons avoir de quoi faire, en fin d'année, une exposition-vente.

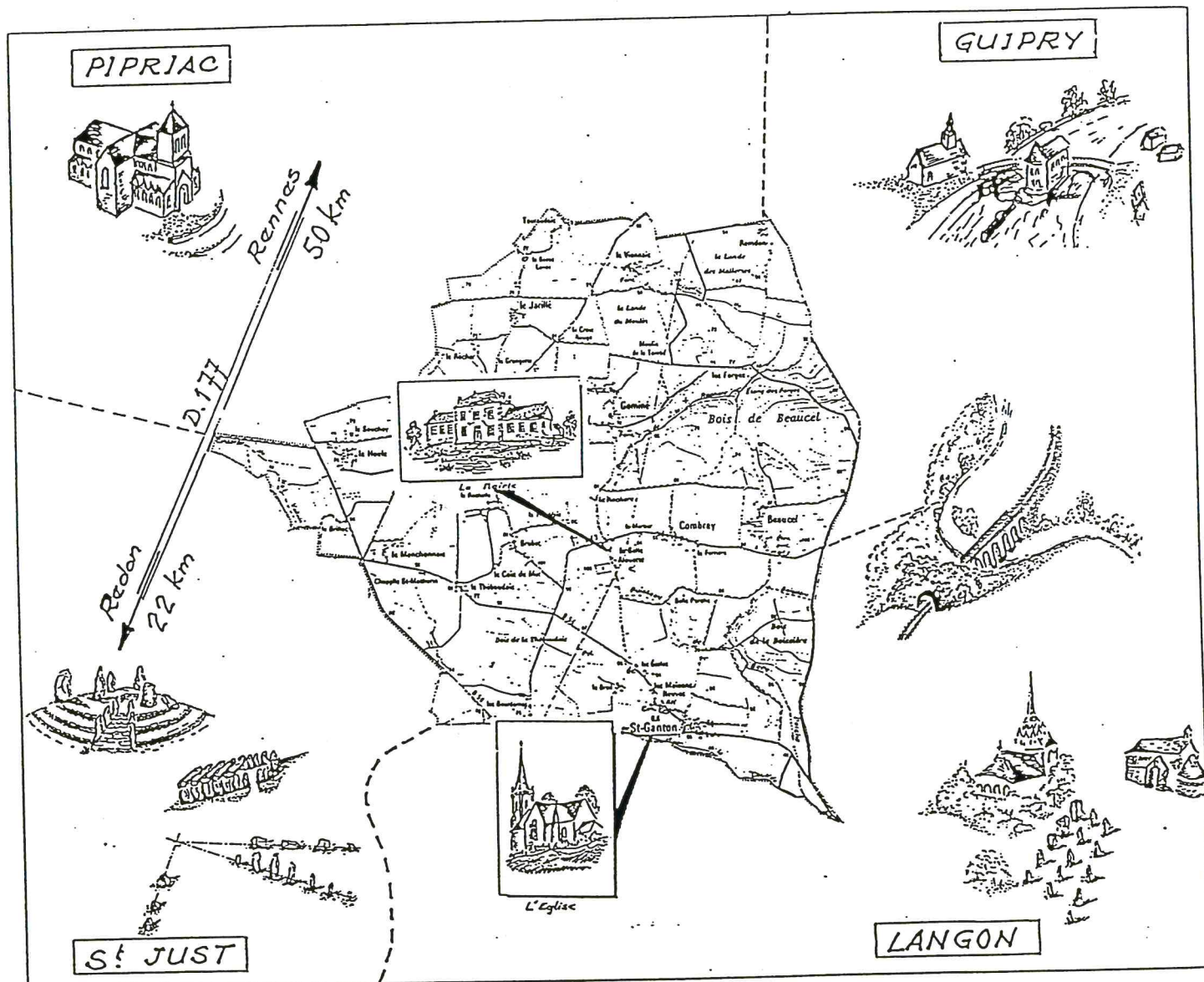
Le temps va ainsi avec de bons jours mais aussi avec les difficultés des santés chancelantes pour certains et, surtout, la grande peine que nous voulons amicalement partager avec nos amis Christiane et Lucien GUERIN qui viennent de perdre leur fils.

Nous souhaitons à tous, malgré tout, un bel été et rendez-vous pour le pique-nique de rentrée le Mardi 28 Septembre.

La Secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS



Il était une fois,
en Pays de Vilaine ...



... ou l'histoire de :

St - GANTON

Article rédigé par l' A.P.A.R.
(Association Pour l'Animation en milieu Rural)

DE VILLAGE EN VILLAGE ...

Pour mesurer l'évolution du paysage de notre commune, nous reparlons aujourd'hui du **Cadastre Napoléonien** (1), terminé sur le terrain le **12 Mars 1831**. C'est un document important, auquel nous avons fait référence à plusieurs reprises (2).

Il nous renseigne sur l'occupation des surfaces agricoles, les propriétaires, les revenus cadastraux, les professions non agricoles, la toponymie, ...

A cette époque, la population de St-Ganton est en phase ascendante, puisqu'au recensement de 1826 elle est de 455 habitants, en 1831 elle passe à 487 et en 1836, elle sera de 510.

En France, depuis une quinzaine d'années (4 Juin 1814), le Premier Empire a laissé la place à la **Restauration**. Nous retrouvons donc comme grands propriétaires, plusieurs familles nobles.

... vers 1830

Les landes

La surface moyenne des landes sur la commune, est de **58%**. A cette époque, beaucoup d'usages agricoles reposent sur l'omniprésence des landes en Bretagne centrale. Pour exemple, en 1810 dans le département des Côtes du Nord, 300 000 ha soit 50% des terres, demeurent en landes (3). Avant la Révolution, elles sont propriétés des seigneurs locaux qui y trouvent de bons terrains de chasse.

Pour leur part, les paysans y sont très attachés. En apparence désertiques, elles sont occupées par de nombreuses familles qui y fauchent les bruyères, y laissent leur troupeau. Cultivé comme fourrage, l'ajonc est souvent présenté comme la « luzerne des pauvres ». En certains lieux, la technique de l'**écobuage** est pratiquée : les mottes de lande sont arrachées en 3 coups de pioche et mises à sécher dos à dos, par retournement. Elles servaient à faire du feu pour économiser le bois, en faible quantité (« lever les mottes »). Cette opération intervient dans la phase initiale de la création d'un champ.

Des parcelles entre les villages de Gominé, le Jarillé et la Vionnais, portent le nom *les écaubuts*. La toponymie n'est pas une science exacte, mais on a peut-être là, le témoin de cette pratique. La lande est également fauchée et ramenée par charrettes. Plusieurs tas de lande par ferme (2 ou 3), pouvaient y être dénombrés. Elle servait à la litière des animaux, la paille étant rare.

La création, en **1828**, de la *Compagnie Bretonne de Boisement* ayant pour objectif de planter 100.000 ha de landes, en **pins maritimes** et autres arbres résineux, va également dans les années suivantes, modifier le paysage de notre commune.

Les parcelles

Sur les landes nouvellement conquises, les parcelles sont tracées au cordeau, imitant la haie-talus du bocage ancien. Les superficies sont très réduites, ne dépassant pas beaucoup, la vingtaine d'ares. L'unité de mesure : l'**hectare**, est récente. Il est mentionné en annexe du tableau indicatif des propriétés, que l'**hectare vaut 52 sillons**, en mesure locale.

Les anciens communs seigneuriaux, sont devenus communs des villages. Leur superficie donne une idée de la population. Les habitants du village de Brubet, possèdent plus de 20 ha sur les **landriaux** (proximité de la Belle-Alouette) et ceux de Combray, environ 8 ha. A **landiset** (non loin de la Houle), Brubet en a plus de 16 ha, alors que les villages du Jarillé et de la Houle, en ont chacun environ 6 ha. Les habitants de la Roche en ont 6 ha, sur la **grande minière**, ...

Les propriétaires

De grandes propriétés, appartiennent à quelques familles nobles : De Gibon (bois de la Houle, ...), Burot de Carcouët (les Bourdaines, le Breil, les Maisons Neuves, ...), Huchet de la Bédoyère (la Thébaudais, ...), ...La multitude des autres, de très petites tailles et fort dispersées, appartiennent à des laboureurs mais également à des artisans. Il est intéressant de noter la présence dans plusieurs villages, de professions autres que agricoles. Au bourg on retrouve un **menuisier**, un **boulangier**, un **couvreur**. A Remdon nous avons un **maréchal**, à Combray un **tisserand**, aux Forges un **meunier**...

La toponymie

Si elle est à prendre avec beaucoup de réserves, on peut cependant l'observer. Les noms sont très nombreux et aujourd'hui en grande partie, effacés de nos mémoires. A l'Ouest du village du Jarillé, une série de parcelles (châtaigneraies) portent le nom de **chaîne aux chevaliers**. La **perrière du Brilla**, confirme la présence de carrières. La **vallée au loup**, est située entre les Forges et la Vionnais. La **grande minière**, la **vigne à la Roche**, les **noyalleries** près de la Vionnais, évoquent-ils d'anciennes activités ?

Les revenus

Notre système actuel de taxes foncière et d'habitation, existe déjà.

Pour les maisons, l'imposition des ouvertures (portes cochères, charretières, fenêtres), entraînent la réalisation de toutes **petites ouvertures**, encore visibles de nos jours. Le classement des maisons, laisse à penser que l'habitat est pauvre, puisque la majorité sont en classes 5 et 6. Il n'y a qu'une maison, dans la *section C dite du bourg*, en classe 1.

La lande est ce qu'il y a de moins imposé, avec un revenu moyen de 1,60 franc par ha.. A l'opposé, les **jardins** sont les terres les plus imposées, avec un revenu moyen de 23,20 francs par ha. Les prés sont à 16,20 francs et les terres à 12,90 francs. Un autre enseignement intéressant, concerne les **châtaigneraies** à 8,60 francs qui, si elles sont de faible surface (0.30% de la commune), n'en sont pas moins une bonne source de revenu, donc de nourriture. Une des activités les plus prospères, est sans conteste celle des **moulins**. Le moulin de la Tombe (à vent) à un revenu imposable de 67 francs et celui des Forges (à eau), est de 50 francs. Les valeurs resteront inchangées, sur l'état de 1882.

Sources :

- (1) *Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine :*
3P5492 : plans communaux du Cadastre Napoléonien de St-Ganton
3P2466 : tableau indicatif des propriétés foncières (1832), et P.V. des délimitations
3P2467 : relevé des n° de propriétés -1833
- (2) *Bulletins municipaux n° 6 (déc.1991), n° 10 (déc.1993), n° 16 (déc. 1996), ...*
- (3) *Musée d'Art et d'Histoire 22-St-BRIEUC*
Exposition « la clé des champs » - 1985

LE SAVOIR EST DANS LE PRE

L'Ecomusée de la Bintinais à Rennes, présente **jusqu'au 31 Janvier 2000**, une exposition sur 150 ans d'enseignements agricoles en Bretagne. Elle est intéressante pour comprendre une situation qui longtemps, a semblé statique et a brutalement changé de cap au début des années 1960.

Sa présentation richement documentée, explique *l'histoire de l'enseignement agricole, indissociable de l'évolution rurale de notre pays*. Elle met en lumière, le rôle prépondérant que jouèrent *les syndicats agricoles et la mouvance chrétienne humaniste de 1930 à 1960*. C'est aussi un outil de réflexion pour l'avenir, où de nouveaux défis restent à inventer, si l'on veut transmettre à nos descendants un environnement équilibré, humain et durable.

SYNTHESE

Extrait de : Récapitulation contenance et revenu imposable des propriétés non bâties - 1833

	Section A			Section B			Section C			Section D			Total	
	dite de Gominé			dite de Beaucel			dite du Bourg			dite de la Thébaudaïs				
	surf. (ha)	%	revenu/ha	surf. (ha)	%	revenu/ha	surf. (ha)	%	revenu/ha	surf. (ha)	%	revenu/ha		
Futaie	0,25	0,17%	4,50	0,30	0,07%	6,13				0,30	0,07%	3,43	0,30	0,02%
Mare				0,03	0,01%	3,25				0,70	0,16%	4,17	0,58	0,04%
Etang				1,60	0,37%	8,01				1,50	0,34%	20,24	2,30	0,17%
Superficie	0,95	0,65%	19,92	1,50	0,34%	20,65				0,20	0,05%	11,5	3,95	0,29%
Chataigneraie	1,40	0,96%	8,00	1,60	0,37%	8,11	1,00	0,28%	6,95	1,90	0,43%	21,93	4,20	0,30%
Jardins	1,10	0,75%	22,91	2,20	0,51%	23,88	1,70	0,48%	24,04	6,00	1,35%	3,99	6,90	0,50%
Pâtures	1,10	0,75%	3,85	2,60	0,60%	3,95	11,00	3,08%	3,83	32,90	7,41%	12,73	20,70	1,50%
Pré	12,60	8,61%	16,56	26,90	6,18%	18,43	29,50	8,27%	17,38	40,90	9,21%	6,98	101,90	7,37%
Bois, taillis	0,70	0,48%	5,87	50,50	11,61%	5,20	33,20	9,31%	6,95	110,60	24,91%	11,63	125,30	9,07%
Terres	44,10	30,12%	13,51	88,70	20,39%	13,88	68,70	19,27%	12,63	249,00	56,08%	1,74	312,10	22,58%
Lande	84,20	57,51%	1,70	259,00	59,55%	1,67	211,50	59,31%	1,31				803,70	58,16%
Total	146,40	100,00%		434,93	100,00%		356,60	100,00%		444,00	100,00%		1381,93	100,00%

Superficie = bâtiments ruraux

Classement des MAISONS									
classe	qté	revenu unit.	revenu total	qté	revenu unit.	revenu total	qté	revenu unit.	revenu total
1	10	0		10	0		1	10	10
2	9	0		9	9	0		9	18
3	8	16		8	24	0		8	8
4	6	18		6	30	24		6	24
5	4	32		4	44	32		4	20
6	2	18		2	36	20		2	12
7	1	1		1	7	4		1	6
8									
9									
Total	23	3,70	85	45	3,33	150	27	3,33	90
densité (maison/ha)	0,16			0,10			0,08		0,05
Moulin à eau				1	50,00				
Moulin à vent				1	67,00				

A.P.A.R. - ACTIVITES

BIBLIOTHEQUE

Si les adhérents de notre bibliothèque ne sont pas très nombreux, ils n'en sont pas moins des lecteurs assidus attirés par les livres dits " romans de terroir " , les policiers, et les B.D.

Afin de fournir à nos lecteurs des nouveautés, nous avons fait un échange avec la Bibliothèque de ST-JUST sur notre fond propre (environ 35 livres) ; cet échange a eu lieu le 10 juin.

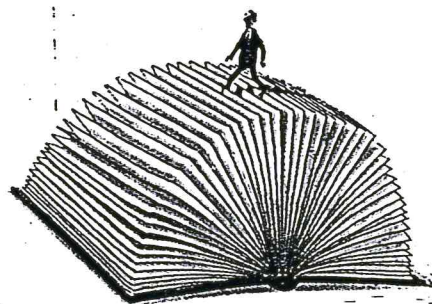
Le 22 juin s'effectuera le renouvellement des titres mis à notre disposition par la Bibliothèque Centrale de prêt de RENNES par l'intermédiaire de la bibliothèque de PIPRIAC (environ 110 titres divers)

Avant les vacances d'été, nous rendrons à la B.C.P. de Rennes le dépôt longue durée (D.L.D.) - romans adultes environ 70 titres - qu'elle nous avait fait à l'ouverture de notre bibliothèque afin qu'ils soient répertoriés dans leur fichier informatique , il nous en sera remis la même quantité en échange.

Des nouveautés vous attendent donc d'ici le 31 juillet - date de fermeture de notre permanence pour congés - afin de vous faire passer un agréable été :

*du soleil,
une chaise longue,
et un livre !*

Marie-Thérèse TIGER





THEATRE:

*"LES GRANDS MOYENS" DE PART...
ET D'AUTRE !*

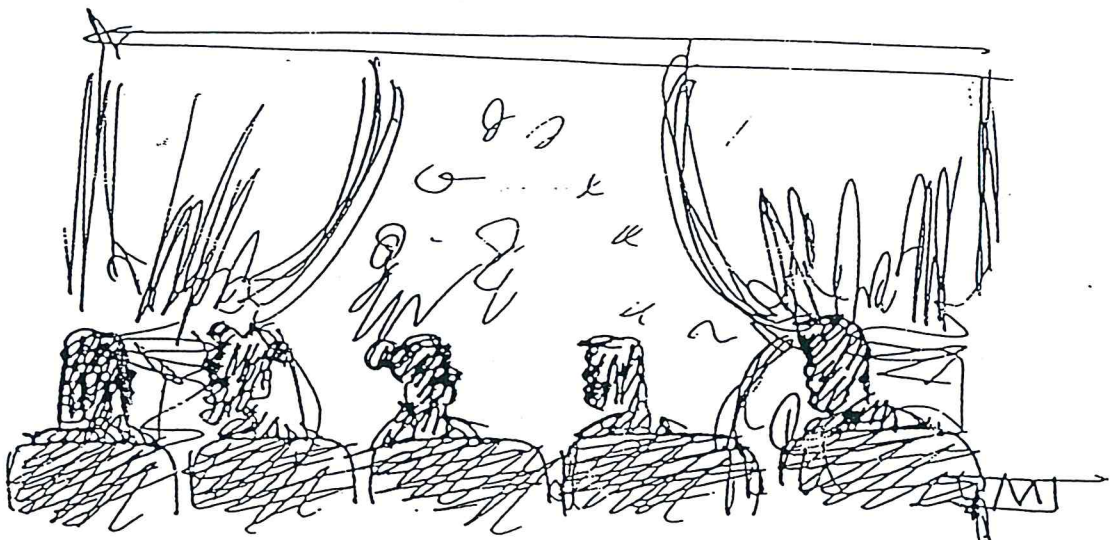
Bonne nouvelle pour l'an 2000, la municipalité met à exécution son projet de rénovation et d'agrandissement de la Salle des Fêtes. Toutes les occasions festives, qu'elles soient associatives, familiales ou officielles s'y trouveront grandement facilitées.

Notre troupe de théâtre, elle aussi, a mis en répétition depuis deux mois, une comédie à dix personnages intitulée - tiens donc ! "LES GRANDS MOYENS" de Tanguy & Villaine, ou comment faire pour gagner - en amour aussi - et qu'à la fin, tout le monde soit content.

En fonction des travaux, peut-être serons-nous obligés de demander l'hospitalité de la salle des fêtes d'une commune voisine. De toutes façons, vous serez avisés, en temps voulu, des lieu et dates des représentations. Nous souhaitons, comme les années passées, apporter une bonne distraction au public fidèle qui nous soutient depuis le début de cette expérience théâtrale.

A bientôt pour le "lever de rideau".

Marie-Pierre BOURHIS



COURRIER DES LECTEURS

Dans la précédente parution de l'Alouette (n°20 - p2), dans la rubrique "infos diverses", il est fait état de ma démission de la commission "environnement".

Pour être plus précis, l'article sur l'environnement en question était en fait le compte rendu de la réunion du 9 juin 1978 de la commission "environnement et tourisme".

Cette commission créée en 1989 à l'initiative du conseil, est présidée par un adjoint représentant le Maire et composée d'élus et de non élus.

Vous trouverez ci-après les deux pages censurées par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 16 juin. Elles devaient faire suite à la page 36 du n°19 de l'Alouette.

Comme indiqué en "sources", il s'agissait de la reproduction de deux articles de revues grand public : Ouest-France et Eau et Rivières.

Ce courrier a pour but :

- sur la forme, d'apporter un complément d'information.
- sur le fond, de contribuer très modestement à nous sensibiliser aux problèmes de l'eau en Bretagne. En ce sens, c'est répondre aux vœux de nos responsables régionaux et départementaux (voir encore le dernier numéro de "Nous, Vous, Ille").

Des Manchots ont choisi de conjuguer rentabilité et environnement

Quitter le moule de l'agriculture intensive

En phase expérimentale depuis 1993, les plans de développement durable (PDD) sont entrés dans leur phase opérationnelle et contractuelle. Dans la Manche, neuf agriculteurs viennent de s'engager pour cinq ans dans la pratique d'une agriculture conciliant rentabilité et respect de l'environnement.

Avis favorables du comité de pilotage et de la Commission départementale d'orientation agricole (CDOA). Signature d'un contrat par l'agriculteur, la Direction départementale de l'agriculture et le préfet. Ça y est ! Dans la Manche, neuf producteurs laitiers (et bientôt sept autres) du pays saint-lois s'engagent officiellement dans un plan durable de développement en cinq ans.

On préfère l'herbe

Quittant le moule de l'agriculture intensive, ils s'orientent vers une agriculture plus autonome (réduction drastique des intrants), misant sur la valeur ajoutée plus que sur le chiffre d'affaires, et s'insérant dans un bocage rénové.



Suivis par Rémy Villiers (à droite), technicien de la chambre d'agriculture de la Manche, Jacques Dubos (à gauche) et Alain Régnault (au centre), producteurs laitiers Manchots, ont signé leur contrat pour une agriculture durable.

Au sein de leur système fourrage, le maïs, gourmand en engrais, en temps de travail et en frais de mécanisation, régresse. On lui préfère la ressource naturelle locale : l'herbe. « Les neuf exploitations vont implanter 115 hectares de prairies temporales, semées en ray-grass anglais et trèfle blanc, qui apporte naturelle-

ment de l'azote. Le tout fertilisé par du fumier composté », commente Rémy Villiers, technicien à la chambre d'agriculture de la Manche. Les cultures de vente disparaissent d'un assolement enrichi de graminées estivales. Les céréales sont transformées en farine fermière pour les animaux.

Côté troupeau, on réintroduit des normandes pour améliorer les taux, on lève le pied sur l'aliment concentré. « On ne cherche pas à aller au delà du potentiel naturel des terres et des animaux », précise Rémy Villiers.

La baisse de la moyenne d'étable est compensée par une augmentation numérique du troupeau, autorisée par la reprise de terres dépourvues de droits à produire et menacées de déprise.

On dépense ailleurs

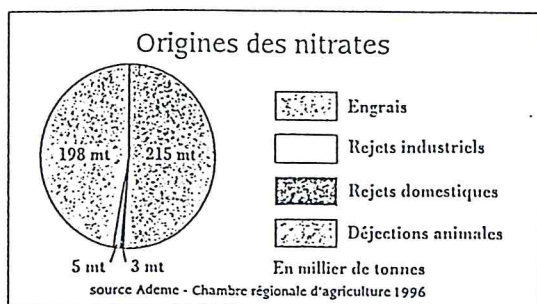
« L'objectif, résumant Jacques Dubos et Alain Régnault, agriculteurs du groupe des neuf, est de produire son quota avec le moins de concentré possible, avec des vaches capables de bien valoriser la ration de base, ce qui suppose un effort de sélection maintenu. » Au total, les prévisions tablent sur une amélioration de la rentabilité des exploitations.

« On fête des consommateurs, ajoutent-ils, l'argent qu'on ne dépense pas dans les intrants, on le met ailleurs : tourisme vert, plantation de vergers et de haies... Ça nous apporte la satisfaction de transmettre à nos enfants un patrimoine. »

Xavier BONNARDEL.

TROP D'ENGRAIS, TROP DE LISIER

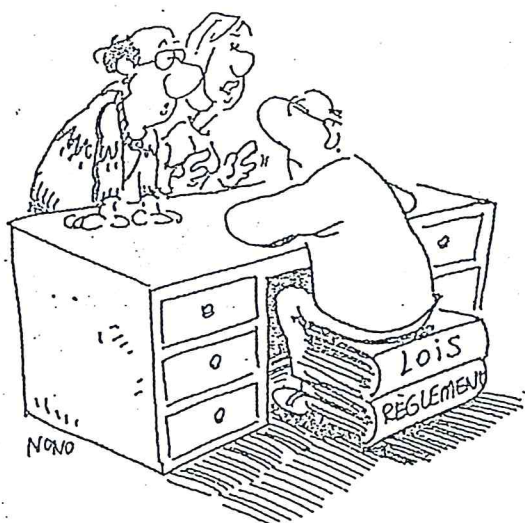
Les nitrates bretons proviennent à 98 % de l'agriculture. Du gaspillage d'engrais minéraux, mais surtout des déjections des millions de porcs, de bovins et de volailles entassés dans les élevages industriels.



Trop d'animaux

Sur seulement 7 % du territoire national, la Bretagne concentre 3 millions de bovins, 13 millions de porcs et 100 millions de volailles. Ces animaux produisent chaque jour 200 000 m³ de déjections, soit 215 000 tonnes d'azote chaque année. Cette pollution équivaut à celle d'une région de 40 millions d'habitants. On sait depuis 1980 que certaines zones sont saturées de lisier. Cependant le développement des élevages hors-sol s'est poursuivi, souvent dans l'illégalité, et l'État a fermé les yeux. En 1997, la moitié de la Bretagne est classée en "zones d'excédent structurel", c'est à dire qu'elle reçoit plus d'azote qu'elle n'en peut absorber. Supprimer ces excédents coûtera au contribuable plus d'un milliard de francs.

Pourtant, certains réclament encore plus d'élevages industriels !



EAU et RIVIÈRES

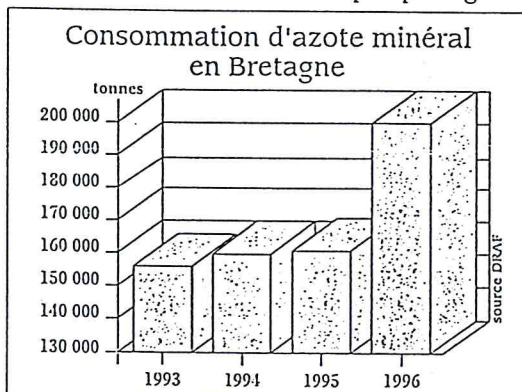
Orand l'État fait l'autruche

Certains représentants de l'État ont toujours refusé d'admettre la gravité de la pollution des eaux. Préfet des Côtes d'Armor en 1988, Raymond Jaffrezou estimait que «pour parler des taux de nitrates, il ne faut pas seulement citer quelques pointes enregistrées en raison de fortes précipitations». Pédagogue, il expliquait même que «les rivières changent de classe de qualité à l'aval d'agglomérations importantes où chacun sait qu'il n'y a pas de porcherics ou de poulaillers».

En minimisant ainsi l'impact de l'agriculture et des élevages intensifs, Raymond Jaffrezou et ses collègues ont encouragé la fuite en avant des producteurs les moins sérieux.

Des nitrates autour d'un bon bol de d'âne

À l'azote des déjections animales s'ajoute l'azote des fertilisants chimiques. Or, les agriculteurs épandent sur leurs terres beaucoup trop d'engrais.



Les ventes d'engrais azotés ont brusquement augmenté en 1996.

Chaque hiver, les pluies lessivent les nitrates en excès et les entraînent dans les sources, les nappes et les rivières. Le phénomène est aggravé par la diminution des prairies au profit du maïs et des céréales, et par la destruction du bocage et des zones humides.

Chaque année, près de 60 000 tonnes de nitrates arrivent à la mer, transportés par les cours d'eau bretons. Un gaspillage fantastique, mais aussi une pollution qui coûte de plus en plus cher à la Bretagne.

Pour finir sur une note optimiste, le plan "Bretagne Eau Pure 2" s'achève en juillet 2000. Dans un an, nous aurons donc retrouvé une eau de qualité.

YVES CALOT

BONNES VACANCES!

